

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

-----  
Paix – Travail – Patrie  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

-----  
Peace – Work – Fatherland  
-----

**RAPPORT D'EXECUTION DU  
BUDGET DE L'ETAT  
POUR L'EXERCICE 2023**



## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
RESUME EXECUTIF .....	vi
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT.....	1
<i>I- Ressources du budget général.....</i>	<i>1</i>
<i>II- Ressources des CAS.....</i>	<i>12</i>
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT .....	14
<i>I- Charges du budget général .....</i>	<i>14</i>
<i>II- Charges des CAS.....</i>	<i>19</i>
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET.....	20
<i>I. Soldes budgétaires .....</i>	<i>20</i>
<i>II. Financement.....</i>	<i>22</i>
<i>III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques .....</i>	<i>22</i>
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET .....	27
<i>I- Mise en œuvre de la décentralisation .....</i>	<i>27</i>
<i>II- Passation et exécution des marchés publics.....</i>	<i>29</i>
<i>III- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget.....</i>	<i>33</i>
CONCLUSION .....	36
ANNEXES .....	ix
GLOSSAIRE .....	xii
TABLES DES MATIERES .....	xiii

## **LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES**

### ***Liste des tableaux***

Tableau 1 : Ressources du budget général des exercices 2023 (en milliards) .....	1
Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes (en milliards) .....	6
Tableau 3 : Recettes douanières des exercices 2023 (en milliards) .....	8
Tableau 4 : Réalisations des recettes non fiscales (en milliards) .....	8
Tableau 5 : Situation résumée des émissions de BTA par maturités (en milliards) .....	11
Tableau 6 : Répartition des ressources obtenues des OTA et OT par maturité (en milliards) .....	11
Tableau 7 : Emprunts (en milliards) .....	12
Tableau 8 : Recettes des CAS pour l'exercice 2023 (en millions de FCFA) .....	13
Tableau 9 : Charges budgétaires en 2023 (en milliards) .....	14
Tableau 10 : Dépenses des CAS pour l'exercice 2023 (en millions) .....	19
Tableau 11 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards) .....	20
Tableau 12 : Soldes budgétaires en 2022 et 2023 (en milliards) .....	21
Tableau 13 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards de FCFA) .....	22
Tableau 14 : Indicateurs du suivi du programme économique à fin décembre 2023 .....	23
Tableau 15 : Cibles indicatives du Programme économique et Financier .....	23
Tableau 16 : État de réalisation des critères de convergence .....	24
Tableau 17 : Indicateurs de surveillance multilatérale .....	24
Tableau 18 : Situation résumée d'exécution du plan de trésorerie (en milliards) .....	25
Tableau 19 : État des restes à payer à fin décembre 2023 (en milliards) .....	26
Tableau 21 : Répartition des crédits transférés au profit des CTD (en milliards) .....	27
Tableau 22 : Exécution des dépenses de fonctionnement dans les CTD (en milliards) .....	28
Tableau 23 : Répartition des ressources d'investissement transférées au profit des CTD (en millions de FCFA) .....	28
Tableau 24 : Performances globales de la passation des marchés publics de MO/MOD .....	30
Tableau 25 : Performances globales au 31 décembre 2022 de l'exécution des marchés publics 2023 par catégorie de MO/MOD .....	31
Tableau 26 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2023 (en milliards) .....	33
Tableau 27 : Avances de trésorerie en 2023 .....	33
Tableau 28 : Situation des régies d'avances en 2022 et 2023 .....	34
Tableau 29 : Evaluation du stock de la dette flottante sur la période 2000 à 2019 (en FCFA) .....	34

### **Liste des figures**

Figure 1 : Réalisation des recettes budgétaires en 2023 (en milliards) .....	2
Figure 2 : Part des composantes des recettes internes en 2022 et 2023 .....	2
Figure 3 : Réalisation des recettes internes en 2023 (en milliards) .....	3
Figure 4 : Réalisation des recettes pétrolières (en milliards) .....	3
Figure 5 : Réalisation des recettes non pétrolières (en milliards) .....	4
Figure 6 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2023 .....	9
Figure 7 : Réalisation des dépenses courantes (en milliards) .....	15
Figure 8 : Volume des salariales au 31 décembre 2023 par secteur institutionnel (en milliards) .....	15
Figure 9 : Exécution des dépenses en capital (en milliards).....	16
Figure 10 : Part des composantes du service de la dette en 2022 et 2023 .....	18
Figure 11 : Évolution du solde primaire de 2019 à 2023 (en milliards de FCFA) .....	21

### **Liste des annexes**

Annexe 1 : Plan de Trésorerie en 2023 (en milliards) .....	ix
Annexe 2 : Exécution des dépenses sociales.....	ix
Annexe 3 : programmation des marchés publics.....	x

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AE :</b>	Autorisation d'Engagement
<b>AFD :</b>	Agence Française de Développement
<b>AMBACAM :</b>	Ambassade du Cameroun
<b>ANR :</b>	Attestation de Non Redevance
<b>APE :</b>	Accords de Partenariat Economique
<b>BCT :</b>	Balance des Comptes du Trésor
<b>BE :</b>	Balance d'Entrée
<b>BEAC :</b>	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
<b>BIP :</b>	Budget d'Investissement Public
<b>BTA :</b>	Bons du Trésor Assimilables
<b>BTP :</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>C2D :</b>	Contrat Désendettement Développement
<b>CA :</b>	Caisse d'Avance
<b>CAA :</b>	Caisse Autonome d'Amortissement
<b>CAN :</b>	Coupe d'Afrique des Nations
<b>CEMAC :</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CDI :</b>	Centre divisionnaire des impôts
<b>CIME :</b>	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
<b>COCAN :</b>	Comité d'Organisation de la CAN
<b>COPPE :</b>	Comptage Physique du Personnel de l'Etat
<b>CP :</b>	Crédit de Paiement
<b>CRI</b>	Centre régional des impôts
<b>CSPH :</b>	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
<b>CTD :</b>	Collectivité Territoriale Décentralisée
<b>CUT :</b>	Compte Unique du Trésor
<b>DGD :</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGI :</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGTCFM :</b>	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
<b>DIT :</b>	Douala International Terminal
<b>DTS :</b>	Droits de Tirage Spéciaux
<b>EP :</b>	Etablissements Publics
<b>EVP :</b>	Equivalent Vingt Pieds
<b>FINEX :</b>	Financement Extérieur
<b>FMI :</b>	Fonds Monétaire International
<b>HALCOMI :</b>	Halte au Commerce Illicite
<b>ID :</b>	Interventions Directes
<b>IISF :</b>	Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières
<b>INS :</b>	Institut National de la Statistique
<b>IRPP :</b>	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
<b>IS:</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>ITFC :</b>	International Islamic Trade Finance Corporation
<b>LF :</b>	Loi de Finances

<b>LFR :</b>	Loi de finances rectificative
<b>MAG :</b>	Manque à Gagner
<b>OT :</b>	Obligations du Trésor
<b>OTA :</b>	Obligations du Trésor Assimilables
<b>PEC :</b>	Prise en Charge
<b>PEF :</b>	Programme Economique et Financier
<b>PIB :</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PLANUT :</b>	Plan d'urgence Triennal
<b>PME :</b>	Petite et moyenne Entreprise
<b>RAP :</b>	Restes A Payer
<b>RI :</b>	Ressources Intérieures
<b>SGS :</b>	Société Générale de Surveillance
<b>SNH :</b>	Société Nationale des Hydrocarbures
<b>SONARA :</b>	Société Nationale de Raffinage
<b>TEC :</b>	Tarif Extérieur Commun

## RESUME EXECUTIF

La loi de finances 2023 a été mise en œuvre dans un contexte marqué sur le plan international par : (i) la persistance des pressions inflationnistes ; (ii) la levée des subventions sur les produits pétroliers au Nigeria, couplée à la dévaluation du Naira ; et (iii) la volatilité des prix des matières premières en raison du regain de tensions géopolitiques et des perturbations dues au changement climatique.

Cette conjoncture a justifié l'adoption d'une loi de finances rectificative qui a revu à la hausse de 367,7 milliards le budget de l'État pour le situer à 6 726,9 milliards, dont 84,4 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale.

A fin 2023, l'exécution budgétaire est caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des ressources, tirée par les recettes internes, ainsi qu'une maîtrise de l'exécution globale des charges budgétaires, contenues dans la limite prévisionnelle.

Les ressources totales de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 6 233,4 milliards de FCFA dont 46,6 milliards des recettes de CAS, soit un taux d'exécution de 92,7%.

S'agissant **du budget général**, sur une prévision annuelle révisée de 6 642,5 milliards, les ressources s'établissent à 6 186,8 milliards, soit un taux de réalisation de 93,1%. Elles sont en hausse de 273,1 milliards (+4,6%) par rapport à l'exercice budgétaire 2022. Les recettes du budget général se composent à 78,3% des recettes internes et de 21,7% des recettes d'emprunts et des dons.

Quant aux charges budgétaires globales base des ordonnancements, elles sont de 6 475,9 milliards (dont 38,5 milliards pour les CAS), soit un taux d'exécution de 96,3%.

Par grandes composantes, l'exécution à fin décembre 2023 se présente comme suit :

### - **Exécution du budget général en ressources**

Le taux de réalisation des recettes internes est de 103,5% tandis que celui des emprunts est de 64,7%. Les recettes internes ont enregistré une bonne performance grâce aux effets des différentes réformes mises en œuvre au niveau des Administrations d'assiette.

Les recettes pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 877,0 milliards pour un objectif révisé de 841,8 milliards, soit un taux d'exécution de 104,2%.

S'agissant des recettes non pétrolières, un montant de 3 965,5 milliards a été mobilisé, avec un écart positif de 127,8 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 103,3%.

Les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 3 644,6 milliards tandis qu'un montant de 320,9 milliards a été mobilisé au titre des recettes non fiscales, avec un taux de réalisation respectif de 102,1% et de 119,2%.

Pour ce qui est des emprunts, sur une prévision de 1 862,1 milliards, un montant de 1 204,9 milliards a été décaissé dont 490,8 milliards de tirages sur les prêts projets et 470,9 milliards obtenus par émissions des titres publics.

Quant aux dons, ils ont été mobilisés à hauteur de 139,4 milliards pour une prévision révisée de 101,0 milliards, soit un taux d'exécution de 138,0%.

#### - **Exécution du budget général en charges**

Les charges du budget général s'élèvent à 6 437,4 milliards sur des prévisions révisées de 6 642,5 milliards, soit un taux d'exécution de 96,9%.

S'agissant spécifiquement des dépenses budgétaires<sup>1</sup>, elles s'établissent en termes d'ordonnancement à 5 095,2 milliards, soit un dépassement de 222,9 milliards par rapport aux prévisions annuelles révisées.

Par grandes composantes, l'exécution des charges budgétaires s'établit comme suit :

Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) sont de 3 657,3 milliards pour une prévision de 3 453,5 milliards, soit un dépassement de 203,8 milliards. Elles sont constituées des dépenses de personnels qui s'élèvent à 1 357,0 milliards pour une prévision de 1 313,2 milliards, soit un dépassement de 91,3 milliards ; des dépenses de biens et services réalisées pour 1 152,9 milliards sur une dotation révisée de 967,5 milliards, soit un dépassement de 185,4 milliards ; enfin, des transferts et subventions réalisés à hauteur de 1 172,8 milliards, pour une prévision de 1 147,4 milliards, soit un taux d'exécution de 97,8%. Par rapport à 2022, les dépenses courantes augmentent de 426,3 milliards (+13,2%).

Les dépenses en capital ont été exécutées à hauteur de 1 117,8 milliards pour une prévision de 1 142,2 milliards, soit un taux d'exécution de 97,9%. Par rapport à 2022, les dépenses en capital diminuent de 161,1 milliards (-12,6%) et ne représentent que 17,4% de l'ensemble des dépenses ordonnancées.

Le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 662,4 milliards sur une prévision révisée de 2 046,8 milliards, soit un taux d'exécution de 81,2%. Comparé à 2022, il augmente de 290,4 milliards (+21,2%) et représente le premier poste des dépenses (25,6% des dépenses ordonnancées).

En ce qui concerne les résultats de l'exécution budgétaire à fin décembre 2023, le déficit du solde global est de 181,4 milliards contre une prévision annuelle révisée de 222,6 milliards. Le solde primaire est excédentaire de 138,8 milliards. Le Cameroun a respecté tous les critères de performance quantitatifs périodiques du programme avec le FMI. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'établit à 33,9% contre 34,7% en 2022.

---

<sup>1</sup> Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses courantes et les dépenses en capital

Relativement aux autres aspects de l'exécution budgétaire, le suivi des dépenses par fonction pose encore des difficultés dans le pilotage de l'exécution du budget. Le volume des dépenses exécutées par procédures dérogatoires reste encore élevé. Les résultats de l'opération de l'audit de la dette flottante de l'Etat et ses démembrements pour la période 2000-2019 révèle que son stock est de 671,7 milliards. Son apurement sera amorcé à compter de l'exercice 2024, et devra s'étaler sur une période de 03 ans.

## INTRODUCTION

Le présent rapport retrace la situation de l'exécution du budget de l'État pour l'exercice 2023, autorisé par la loi de finances N°2022/020 du 27 décembre 2022, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2023/001 du 02 juin 2023. Il est destiné à l'information du public et participe à la transparence budgétaire conformément à la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Le rapport revient sur l'exécution des ressources et des charges du budget général de l'État et des comptes d'affectation spéciale en 2023. Il décrit et analyse les faits saillants aussi bien de l'économie mondiale que nationale ayant marqués l'exécution de ce budget.

En 2023, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte international principalement marqué par : (i) la multiplication des obstacles aux échanges, en lien avec les perturbations des chaînes d'approvisionnement, du fait de la fragmentation géoéconomique accrue et de la poursuite de la guerre russo-ukrainienne ;(ii) les pressions inflationnistes qui occasionnent le resserrement de la politique monétaire des banques centrales ; (iii) la volatilité des prix des matières premières en raison du regain de tensions géopolitiques et des perturbations dues au changement climatique ; (iv) la levée des subventions sur les produits pétroliers au Nigeria, couplée à la dévaluation du Naira ; (v) le recul de la demande mondiale et le changement de sa composition, au profit des services domestiques ; (vi) la diminution de l'aide budgétaire, dans un contexte d'endettement élevé.

Selon le FMI<sup>2</sup>, la croissance de l'économie mondiale est estimée à 3,2% en 2023 après 3,5% en 2022. Ce ralentissement est le résultat d'une faible croissance dans la **zone euro** (+0,4% après +3,4%), en dépit du dynamisme observé aux **Etats-Unis** (+2,5% après +1,9%). L'évolution aux Etats-Unis est attribuable à l'accroissement des investissements des entreprises et à une augmentation de la consommation, avec une orientation expansionniste du budget des administrations publiques. En **Chine**, la croissance s'accélère, passant de 3,0% en 2022 à 5,2% en 2023.

S'agissant particulièrement de **l'Afrique subsaharienne**, le taux de croissance s'établit à 3,3% après 4,0% en 2022. Cette décélération est principalement observée en Afrique du Sud (+0,6% après +1,9%) et au Nigeria (+2,8% après +3,3%). Le ralentissement de la croissance au Nigeria est imputable d'une part, à la production pétrolière et gazière plus faible que prévue et, d'autre part, au double choc de la dévaluation du naira et de la fin des subventions sur le prix du pétrole.

En zone **CEMAC**, la croissance décélère, passant de 2,8% en 2022 à 2,5 % en 2023 en lien avec le ralentissement des activités dans le secteur non pétrolier.

S'agissant des prix, l'inflation mondiale diminue à 6,8% en 2023 après 8,7% en 2022. Dans la zone CEMAC, les prix à la consommation finale des ménages passent de

---

<sup>2</sup> Perspectives de l'économie mondiale, avril 2024

5,6% en 2022 à 5,7% en 2023. Pour ce qui est des matières premières, l'indice des cours des produits énergétiques fléchit de 29,9% après une hausse de 58,0% en 2022. Ce repli est imputable à la baisse de 3,8%, du prix du pétrole brut qui s'établit à 82,05 \$ le baril.

**Au plan national**, le budget de l'exercice 2023 a été initialement prévu à 6 345,1 milliards en ressources et en charges. Il se répartit en 6 274,8 milliards pour le budget général et 70,3 milliards pour les 12 Comptes d'affectation spéciale. Afin de s'arrimer aux exigences du Régime Financier de l'État, la réforme des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) a été engagée depuis 2019. Cette dernière a abouti à leur rationalisation et à leur automatisation. La rationalisation a permis de diminuer le nombre des CAS, passant ainsi de 15 à 12. L'automatisation a conduit à la mise en place d'un progiciel dénommé PROBMIS-CAS, via lequel se préparent et s'exécutent les budgets des CAS.

Le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) un taux de croissance économique de 3,3% en 2023 après 3,6% en 2022 ; (ii) un taux d'inflation de 7,4% après 6,3% en 2022 ; (iii) le relèvement des prix du carburant à la pompe, depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, dans le but de réduire la facture des subventions ; (iv) la revalorisation à un taux moyen de 5,2% des salaires des personnels civils et militaires de l'Etat ; (v) la conclusion satisfaisante des 4<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> revues du Programme Economique et Financier , qui a donné lieu au décaissement d'appuis budgétaires supplémentaires ; (vi) l'adoption d'une loi de finances rectificative.

**Encadré 1** : Changements induits par l'ordonnance N°2023/001 du 02 juin 2023 sur les grandes rubriques du budget

Le budget de l'Etat est revu à la hausse à 6 726,9 milliards (dont 6 642,5 milliards pour le budget général et 84,4 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale), contre 6 345,1 milliards en loi de finances initiale 2023 ; soit une augmentation 381,8 milliards en valeur absolue et 6% en valeur relative, avec un déficit budgétaire global qui se réduit légèrement à 0,8% du PIB contre 0,9% en loi de finances initiale.

Les ressources du budget général ont été revues à la hausse de 367,7 milliards (+5,9%) par rapport à la loi de finances initiale 2023 (LFI) résultant principalement d'une augmentation à l'ordre de 273,7 milliards sur les emprunts et dons.

Les dépenses ont été revues à la hausse du même montant et une réallocation a été effectuée. Ainsi, on a enregistré :

- une augmentation de 55,5 milliards (+4,4%) des dépenses de personnel : 1 313,2 milliards contre 1 257,7 milliards dans la loi de finances initiale ; liée essentiellement à la prise en compte de la mesure de revalorisation des salaires ;
- une réduction de 108,3 milliards (-10,1%) des dépenses de biens et services : 965,4 milliards contre 1073,7 milliards en loi de finances initiale. Cet effort vise à créer de l'espace budgétaire pour permettre la prise en charge des dépenses additionnelles sous la contrainte du respect d'un déficit budgétaire non pétrolier de 2,4% du PIB fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier ;
- une augmentation de 139,8 milliards (+13,5%) des transferts et subventions : 1 172,8 milliards contre 1 033,0 milliards dans le budget initial ; justifiée

essentiellement par : (i) la mise à niveau de la subvention des prix des carburants à la pompe (+ 453,3 milliards contre 350 milliards en loi de finances initiale) à l'effet de prendre en compte les arriérés de 2022 ; (ii) la prise en compte de la subvention du prix gaz (+32 milliards) et, (iii) le relèvement de la subvention au titre du projet filets sociaux (+4,5 milliards) ;

- une augmentation de 308,2 milliards de la dette : 2 046,8 milliards contre 1 738,6 milliards dans la LFI.

Le budget des CAS est réévalué à 84,4 milliards contre 70,3 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation en valeur absolue de 14,1 milliards provenant du renforcement des ressources du Fonds spécial pour le financement de la reconstruction et le développement des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le plafond dudit Fond passe à 29,1 milliards contre 15 milliards initialement.

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'État en 2023 se chiffre à 226,3 milliards contre 257,6 milliards en loi de finance initiale ; soit une réduction en valeur absolue de 31,3 milliards.

Le présent rapport comporte quatre (04) parties : la première est consacrée à l'exécution des ressources du budget de l'Etat ; la deuxième s'intéresse aux charges y relatives ; la troisième présente les résultats budgétaires ; la quatrième quant à elle, revient sur les thématiques particulières et les difficultés liées à l'exécution du budget.

S'agissant de l'analyse de la performance, les ressources mobilisées et les dépenses exécutées ou ordonnancées sont comparées aux prévisions de la loi de finances rectificative.

## PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

En 2023, les ressources du budget de l'État ont été mobilisées à hauteur de 6 233,4 milliards (dont 46,6 milliards des ressources des CAS), pour des prévisions de 6 726,9, soit un taux d'exécution 92,7%.

### I- Ressources du budget général

En 2023, les ressources du budget général prévues par la LFR sont de 6 642,5 milliards, constituées des recettes budgétaires et des recettes d'emprunts. Elles ont été mobilisées hauteur de 6 186,8 milliards, soit un taux de réalisation de 93,1%. Ce résultat est imputable aux emprunts dont le taux de réalisation est de 64,7%. Par rapport aux réalisations de l'exercice 2022, elles sont en hausse de 273,1 milliards (+4,6%). Cette évolution pourrait s'expliquer entre autres par les effets positifs de la politique d'élargissement de l'assiette fiscale déployée au moyen de plusieurs actions de réformes.

Tableau 1 : Ressources du budget général des exercices 2023 (en milliards)

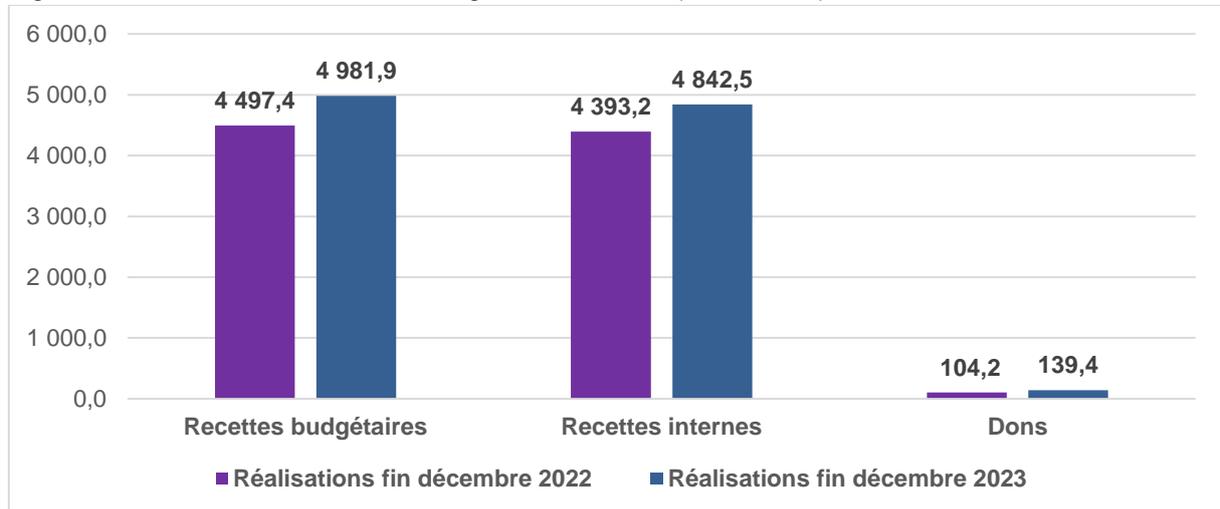
RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalizations		Variation 2023/2022		Taux d'exécution
	2023	2023	Année 2022	Année 2023	(en valeur)	(en %)	(en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)			(d) / (b)
A- RECETTES BUDGETAIRES (I+II)	<b>4676,5</b>	<b>4 780,5</b>	<b>4 497,4</b>	<b>4 981,9</b>	<b>484,5</b>	10,8	104,2
<b>I- Recettes internes (1+2)</b>	<b>4 585,5</b>	<b>4 679,5</b>	<b>4 393,2</b>	<b>4 842,5</b>	<b>449,4</b>	10,2	103,5
<b>1-Recettes pétrolières (i+ii)</b>	<b>807,0</b>	<b>841,8</b>	<b>973,8</b>	<b>877,0</b>	<b>-96,8</b>	-9,9	104,2
<i>i-Redevance SNH</i>	605,4	594,5	774,5	622,8	-151,7	-19,6	104,8
<i>ii- Impôt sur les sociétés pétrolières</i>	201,6	247,3	199,3	254,2	54,8	27,5	102,8
<b>2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)</b>	<b>3 778,5</b>	<b>3 837,7</b>	<b>3 419,3</b>	<b>3 965,5</b>	<b>546,2</b>	<b>16,0</b>	<b>103,3</b>
<b>2.1- Recettes fiscales (a+b)</b>	3 528,1	3 568,4	3 187,0	3 644,6	457,6	14,4	102,1
<b>a- Recettes des impôts et taxes</b>	<b>2 523,4</b>	<b>2 594,7</b>	<b>2 285,9</b>	<b>2 622,0</b>	<b>336,1</b>	<b>14,7</b>	<b>101,1</b>
<i>dont - TVA</i>	900,0	914,0	785,9	822,1	36,2	4,6	89,9
- <i>IS non pétrole</i>	500,0	515,0	464,3	534,5	70,1	15,1	103,8
- <i>Droits d'accises</i>	310,0	310,0	280,2	304,4	24,2	8,6	98,2
- <i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	135,8	141,1	120,4	242,4	122,0	101,3	171,8
- <i>TSPP</i>	155,0	155,0	150,3	177,6	27,4	18,2	114,6
<b>b- Recettes douanières</b>	<b>1 004,7</b>	<b>973,7</b>	<b>901,2</b>	<b>1 022,6</b>	<b>121,5</b>	<b>13,5</b>	<b>105,0</b>
<i>dont - Droit de douane/import.</i>	419,7	365,8	361,7	386,0	24,3	6,7	105,5
- <i>TVA import</i>	437,7	446,1	426,3	462,5	36,2	8,5	103,7
- <i>Droits d'accises/import.</i>	61,3	60,9	54,9	66,3	11,4	20,8	108,9
- <i>Droits de sortie</i>	61,3	58,0	41,3	57,2	15,9	38,5	98,6
<b>2.2- Recettes non fiscales</b>	<b>250,4</b>	<b>269,3</b>	<b>232,3</b>	<b>320,9</b>	<b>88,6</b>	<b>38,1</b>	<b>119,2</b>
<b>II- Dons</b>	<b>91,0</b>	<b>101,0</b>	<b>104,2</b>	<b>139,4</b>	<b>35,2</b>	<b>33,8</b>	<b>138,0</b>
<b>B- EMPRUNTS</b>	<b>1 598,3</b>	<b>1 862,1</b>	<b>1 416,4</b>	<b>1 204,9</b>	<b>-211,5</b>	<b>-14,9</b>	<b>64,7</b>
- <i>Prêts projets</i>	795,4	795,4	639,3	490,8	-148,6	-23,2	61,7
- <i>Prêts FMI</i>	139,0	136,0	131,4	133,6	2,2	1,7	98,3
- <i>Autres Appuis budgétaires</i>	101,0	88,1	165,0	49,6	-115,4	-70,0	56,2
- <i>Emission titres publics</i>	450,0	450,0	410,6	470,9	60,3	14,7	104,6
- <i>Emprunts bancaires</i>	71,7	271,7	0,0	0,0	0,0	NC	0,0
- <i>Allocation DTS</i>	0,0	80,0	70,0	60,0	-10,0	-14,3	75,0
- <i>Autres financements</i>	41,2	40,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>5 913,8</b>	<b>6 186,8</b>	<b>273,1</b>	<b>4,6</b>	<b>93,1</b>

Source : MINFI

## 1.1- Recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires** comprennent les recettes internes et les dons. Sur une prévision annuelle révisée de 4 780,5 milliards, des recettes de 4 981,9 milliards ont été mobilisées, soit un taux de réalisation de 104,2%. Elles enregistrent une hausse de 10,8% par rapport à 2022, après une progression de 24,7% par rapport à 2021.

Figure 1 : Réalisation des recettes budgétaires en 2023 (en milliards)

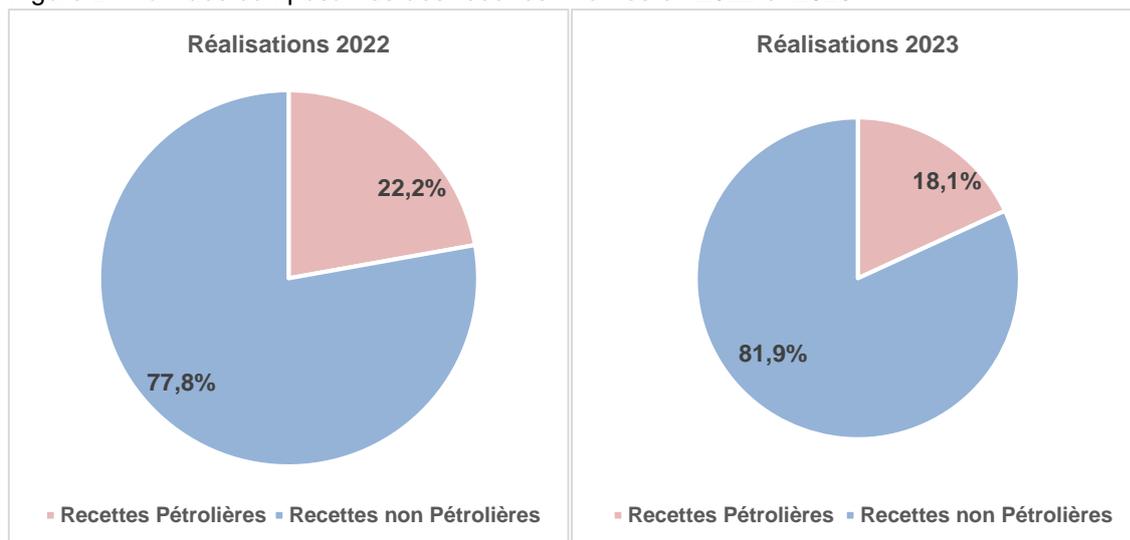


**Source :** MINFI

### 1.1.1. Recettes internes

Les **recettes internes** sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières mobilisées sur le territoire national. En 2023, la part des recettes non pétrolières augmente tandis que celle des recettes pétrolières diminue.

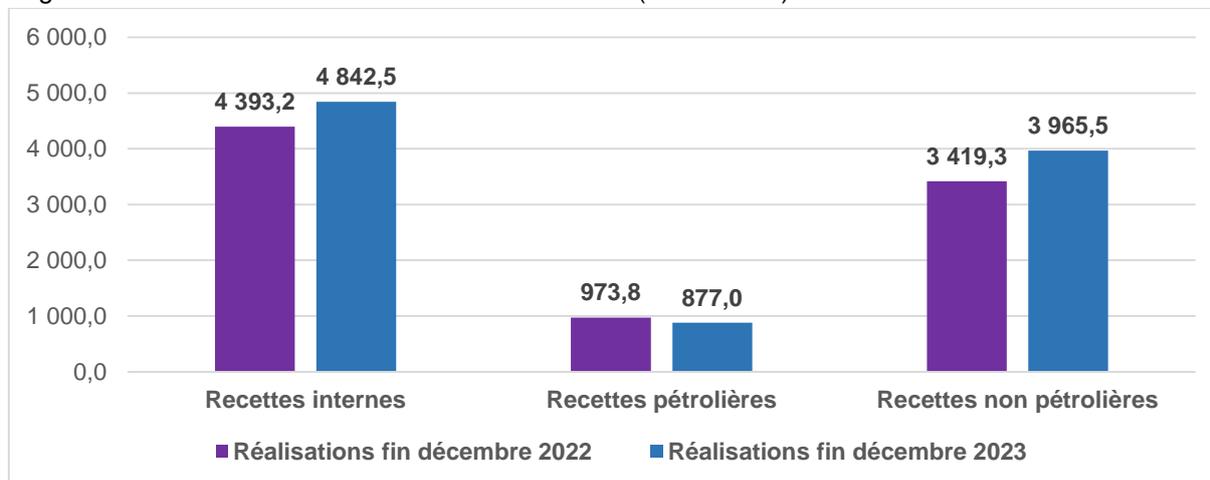
Figure 2 : Part des composantes des recettes internes en 2022 et 2023



**Source :** MINFI

Les recettes internes recouvrées au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 842,5 milliards, soit 97,2% des recettes budgétaires et 78,3% des recettes du budget général. Elles enregistrent un taux de réalisation de 103,5% des prévisions de la LFR. Par rapport à l'exercice 2022, elles augmentent de 449,4 milliards (+10,2%), du fait principalement des recettes non pétrolières.

Figure 3 : Réalisation des recettes internes en 2023 (en milliards)

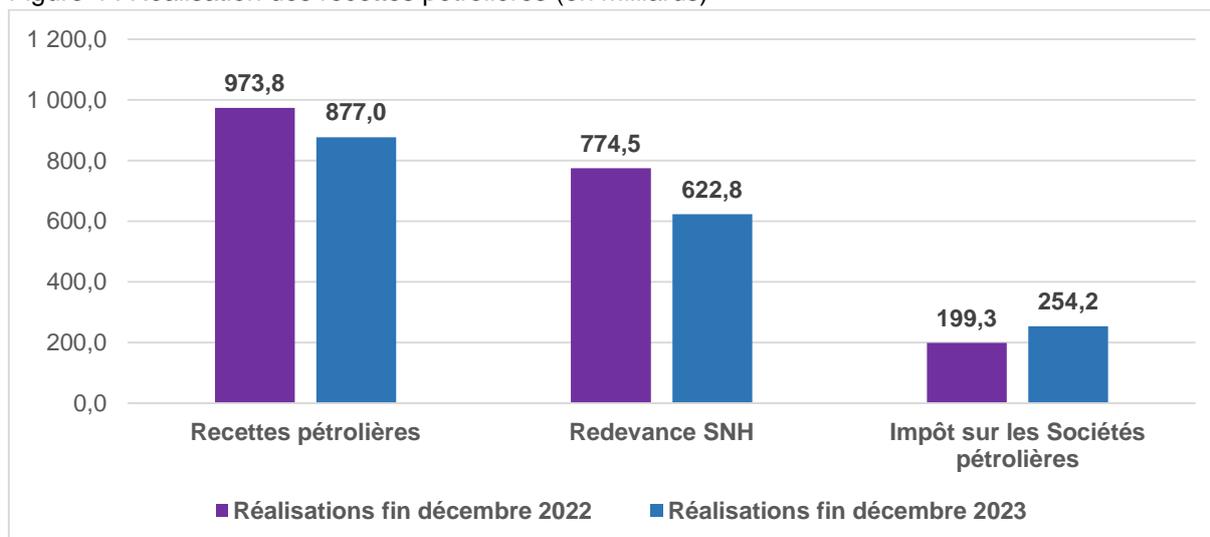


Source : MINFI

### 1.1.1.1 Recettes pétrolières

En 2023, les **recettes pétrolières** recouvrées s'établissent à 877,0 milliards, en baisse de 96,8 milliards (-9,9%) par rapport au montant réalisé en 2022, du fait de la baisse de la production et des cours mondiaux. Toutefois, elles sont en dépassement de 35,2 milliards par rapport à la prévision annuelle révisée. Les recettes pétrolières se répartissent en 622,8 milliards de redevance SNH et 254,2 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

Figure 4 : Réalisation des recettes pétrolières (en milliards)



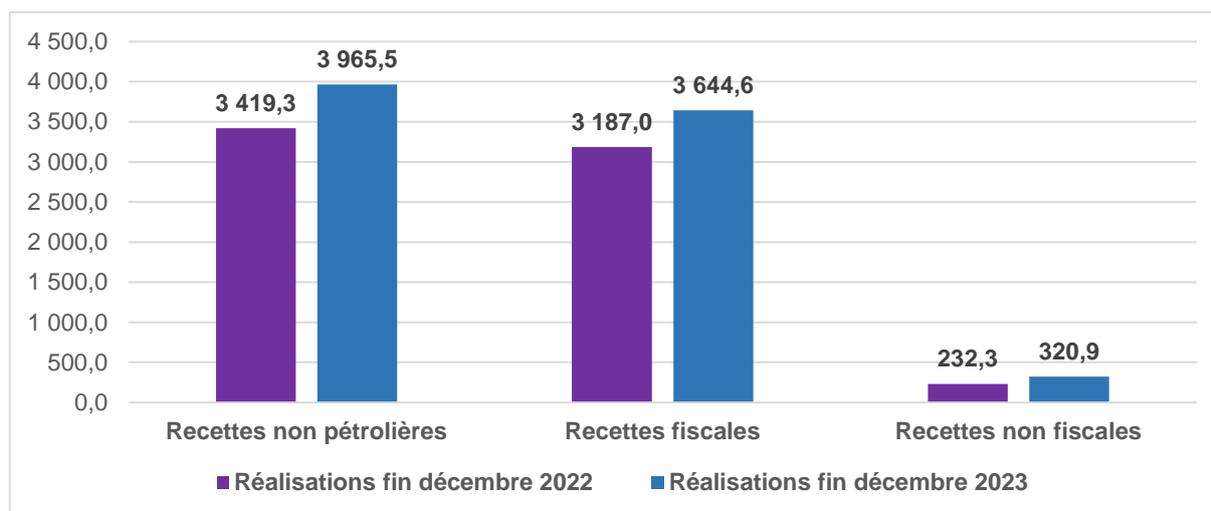
Source : MINFI

### 1.1.1.2. Recettes non pétrolières

Les **recettes non pétrolières** sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. En 2023, le poids des recettes non fiscales dans les recettes non pétrolières est passé à 8,1% contre 6,8% en 2022.

Pour une prévision annuelle de 3 837,7 milliards, les recettes non pétrolières ont été mobilisées à hauteur de 3 965,5 milliards, soit un taux d'exécution de 103,3%. Par rapport à 2022, elles sont en hausse de 546,2 milliards, du fait principalement de l'accroissement des recettes fiscales (+ 457,6 milliards).

Figure 5 : Réalisation des recettes non pétrolières (en milliards)



**Source :** MINFI

#### 1.1.1.2.1- Recettes fiscales

En 2023, les **recettes fiscales** s'élèvent à 3 644,6 milliards ; elles sont constituées de 71,9% des impôts et taxes, et de 28,1% des recettes douanières. Par rapport à 2022, elles augmentent de 457,6 milliards (+14,4%). Cette hausse est portée par les deux composantes.

##### 1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif de 2 594,7 milliards, les impôts et taxes ont été mobilisés à hauteur de 2 622,0 milliards, soit un taux de réalisation de 101,1%. Comparées aux recettes de 2022, ces réalisations sont en hausse de 336,1 milliards (+14,7%).

Cette bonne performance s'explique par : (i) l'élargissement de l'assiette fiscale notamment sur la base de l'exploitation des sources d'informations du commerce extérieur, des listing clients et fournisseurs, des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) et des déclarations mensuelles des contribuables ; (ii) l'optimisation de la fiscalisation des opérations de restructuration de certaines grandes entreprises ; (iii) l'apurement des dettes fiscales des entités publiques ; (iv) la comptabilisation effective des droits de timbres de délivrance de passeport et de visas ; et (v) la consolidation

des réformes de dématérialisation des procédures et de réorganisation des services fiscaux qui ont conduit à un meilleur suivi des déclarations des contribuables.

Les mesures nouvelles de politique fiscale de la loi de finances 2023 ont également participé à cette performance avec une plus-value de 23,0 milliards notamment : (i) la hausse des tarifs des droits de timbre (+20,0 milliards) et (ii) l'intégration du gaz naturel dans le champ d'application de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (+3,0 milliards).

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent de bonnes performances :

- **les droits de timbre** : sur un objectif de 53,0 milliards, un montant de 147,0 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 277,3%. Cette performance s'explique notamment par la comptabilisation en 2023 de 20,0 milliards des droits de timbres de délivrance de passeport et de 12,9 milliards des droits de timbre pour les visas de l'année 2022. Comparés au niveau de 2022, les droits de timbre sont en hausse de 97,6 milliards (+197,2%) ;
- **l'impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)** : un montant de 108,3 milliards a été mobilisé sur un objectif de 70,0 milliards, soit un taux de réalisation des 154,7% du fait : (i) du prélèvement de l'IRCM d'un montant de 33,0 milliards sur les plus-values de l'opération de rachat de Guinness Cameroun par la Société Anonyme des boissons du Cameroun (SABC) et (ii) de la levée de la suspension de distribution des dividendes dans le secteur bancaire. Par rapport à 2022, l'IRCM s'accroît de 47,7 milliards (+78,6%) ;
- **les droits d'enregistrement** : pour un objectif de 88,1 milliards, un montant de 95,3 milliards a été collecté, soit un taux de réalisation de 108,2% du fait notamment de : (i) l'enregistrement de l'opération rachat de Guinness Cameroun évoquée ci-haut pour un montant de 14,4 milliards et de (ii) l'impact de la réforme des Cellules Spéciales d'Enregistrement (CSE). Comparées aux recettes de 70,9 milliards mobilisées en 2022, lesdits droits sont en hausse de 24,4 milliards (+34,4%) ;
- **la Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent (TTA)** : sur un objectif de 21,8 milliards, un montant de 26,3 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 120,5% et un accroissement de 6,3 milliards (+31,6%) ;
- **la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)** : par rapport à l'objectif de 155,0 milliards, un montant de 177,6 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 114,6%, en raison notamment de l'instauration de la TSPP sur le gaz et du recouvrement des arriérés de TSPP sur les consommations des produits pétroliers des administrations de souveraineté pour un montant de 16,1 milliards. Comparées aux réalisations de 2022, les recettes de TSPP sont en hausse de 27,4 milliards (+18,2%) ;
- **l'Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières** : 534,5 milliards mobilisés pour un objectif de 515,0 milliards, soit un taux de réalisation de 103,8% qui s'explique par

les recettes importantes collectées au titre des arriérés fiscaux de certaines entreprises publiques et la bonne tenue des soldes annuels. Par rapport à 2022, l'IS non pétrolières est en hausse de 69,9 milliards (+15,1%).

Toutefois, cette performance est atténuée par la collecte en dessous des objectifs de certains impôts, notamment :

- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** dont le taux de réalisation de l'objectif de 89,9% est la conséquence (i) du recul de la TVA reversée par la SONARA (-34 milliards) et (ii) de la performance de la TVA retenue à la source sur la commande publique en-deçà des projections initiales ;
- les **recettes des forêts** qui enregistrent un taux de réalisation de 75,4% et une baisse de 12,6% par rapport à 2022, du fait d'un ralentissement de la demande extérieure des produits forestiers ;
- l'**impôt sur les traitements et salaires** avec un taux de réalisation de l'objectif de 89,9% et une stagnation du montant mobilisé. En effet, les retenus sur les traitements et salaires revêtent deux composantes : les retenus sur le personnel de l'État d'un montant de 46,6 milliards dont le rendement est en hausse de 7,4 milliards (+19,0%) et la composante secteur privé pour un montant de 142,2 milliards qui affiche une baisse de 7,5 milliards (-5,0%) ;
- la **Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)** présente un taux de réalisation de 84,4% et une baisse de 17,0 milliards (-13,7%) du fait du ralentissement de l'activité dans le secteur pétrolier amont.

Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes (en milliards)

Impôts et taxes	Objectifs au 30/12/2023	Réalizations		Taux d'exécution (%)	Variation 2023/2022 (%)
		2023	2022		
Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières	515,0	534,5	464,5	103,8	+15,1
Impôt sur les Traitements et Salaires	210,0	188,8	188,9	89,9	-0,1
Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)	70,0	108,3	60,6	154,7	+78,6
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	127,0	107,2	124,2	84,4	-13,7
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	914,1	822,1	785,9	89,9	+4,6
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	155,0	177,6	150,3	114,6	+18,2
Droits d'accises	310,0	304,4	280,2	98,2	+8,6
Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent (TTA)	21,8	26,3	20,0	120,5	+31,6
Recettes des forêts	21,9	16,5	18,9	75,4	-12,6
Droits et taxes d'enregistrement	88,1	95,3	70,9	108,2	+34,4
Droits de Timbre	53,0	147,0	49,5	277,3	+197,2
Autres recettes des impôts	108,8	93,9	72,1	86,3	+30,3
<b>TOTAL</b>	<b>2 594,7</b>	<b>2 622,0</b>	<b>2 285,9</b>	<b>101,1</b>	<b>+14,7</b>

Source : MINFI

### 1.1.1.2.1.2- Recettes douanières

En 2023, les recettes douanières sont mobilisées à hauteur de 1 022,6 milliards contre 901,2 milliards en 2022, soit une hausse de 121,5 milliards (+13,5%). Par rapport aux prévisions de la LFR de 973,7 milliards, le taux de réalisation se situe à 105,0%. Cette performance s'explique entre autres par : (i) l'impact positif de certaines mesures nouvelles de la loi de finances (+58,3 milliards) ; (ii) le dynamisme de l'activité marqué notamment par une hausse du nombre de manifestes aux Ports de Douala et de Kribi, de conteneurs déclarés à l'entrée, et des importations en valeur ; et (iii) un meilleur recouvrement de la dette des Marketeurs.

Par nature, les recettes douanières ci-après enregistrent des bonnes performances :

- La **TVA à l'importation** : sur un objectif de 446,1 milliards, un montant de 462,5 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 103,7% et une hausse de 36,2 milliards (+8,5%) par rapport à 2022.
- Les **droits de douane à l'importation** : sur un objectif de 365,8 milliards, un montant de 386,0 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 105,5%. Par rapport à 2022, ils augmentent de 24,3 milliards (+6,7%) ;
- Les **droits d'accises** : un montant de 66,3 milliards a été mobilisé pour une prévision de 60,9 milliards, soit un taux de réalisation de 108,9%. Comparés à l'exercice 2022, les droits d'accises augmentent de 11,4 milliards (+20,8%) ;
- Les **droits de sortie** ont été mobilisés à hauteur de 57,2 milliards pour un objectif de 58,0 milliards, soit un taux d'exécution de 98,6%, en raison de l'application tardive de la disposition de la loi de finances 2023 relative à l'institution d'un droit de sortie de 10% à l'exportation des fèves de cacao. Par rapport à 2022, ils sont en hausse de 15,9 milliards (+38,5%) ;
- La **redevance informatique** mobilisée se chiffre à 22,4 milliards pour un objectif de 21,2 milliards, soit un taux de réalisation de 105,3%. Du fait du relèvement du taux de 0,45% à 1% et du reversement dans le budget de l'Etat, ces recettes qui étaient de 0,7 milliard en 2022, enregistrent une hausse de 21,7 milliards ;
- Les **autres recettes des douanes** : pour un objectif de 21,7 milliards, un montant de 28,3 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 130,4% en raison de l'affectation de 32% des contributions communautaires aux recettes budgétaires ayant entraîné des recettes supplémentaires de 9,2 milliards.

Toutefois, cette performance a été atténuée par des contraintes ayant entravé le processus de recouvrement des recettes douanières. Il s'agit notamment de (i) l'accumulation de la dette de l'État (56,1 milliards), des marketeurs (36,2 milliards) et de la SONARA (9,5 milliards) ; (ii) de l'application d'une valeur imposable fixe à l'importation des produits pétroliers raffinés afin de maintenir stables les prix à la pompe qui a entraîné un manque à gagner de 83,7 milliards ; (iii) de l'impact négatif de l'APE entre le Cameroun et l'Union européenne évalué à 17,8 milliards.

Tableau 3 : Recettes douanières des exercices 2023 (en milliards)

Type de droits et taxes	Objectifs au 31/12/2023	Réalizations		Taux d'exécution (en %)	Variations 2023/2022	
		2022	2023		(en valeur)	(en %)
Droits de douane à l'import.	365,8	361,7	386,0	105,5	24,3	6,7
TVA à l'import.	446,1	426,3	462,5	103,7	36,2	8,5
Droits d'Accises à l'importation	60,9	54,9	66,3	108,9	11,4	20,8
Droits de Sortie	58,0	41,3	57,2	98,6	15,9	38,5
Taxe informatique	21,2	0,7	22,4	105,7	21,7	3 178,1
Autres recettes des douanes	21,7	16,3	28,3	130,4	12,0	73,3
<b>Total recettes douanières</b>	<b>973,7</b>	<b>901,2</b>	<b>1 022,6</b>	<b>105,0</b>	<b>121,5</b>	<b>13,5</b>

Sources : MINFI

### 1.1.1.2.2- Recettes non fiscales

Elles sont constituées des revenus du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État) ; des recettes de services (produits de la vente de biens et services) ; des cotisations pour la retraite ; du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire, redevances portuaires, rémunération des dépôt bancaires, produits exceptionnels, amendes etc.).

En 2023, les recettes non fiscales mobilisées sont de 320,9 milliards, soit un taux de réalisation de 119,2% des prévisions annuelles révisées. Cette performance s'explique par la poursuite de l'accompagnement des administrations de collecte par la Direction Générale du Budget (DGB). Par rapport à l'exercice budgétaire 2022, elles sont en hausse de 88,6 milliards (+38,1%).

Tableau 4 : Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)

Libellés	LFR	Réalizations		Variation 2023/2022		Taux d'exécution (%)
	2023	2022	2023	Valeur	(%)	
Revenu du domaine	7,9	6,8	15,6	8,8	129,4	197,5
Recettes des services	75,5	53,8	57,5	3,7	6,9	76,2
Cotisations pour la retraite	64,5	56,3	74,0	17,7	31,4	114,7
Droit de transit pétrolier	45,2	36,5	39,4	2,9	7,9	87,2
Autres recettes non fiscales	76,2	78,9	134,4	55,5	70,3	176,4
dont : Dividendes	/	25,8	66,3	40,5	157,0	NC
<b>TOTAL</b>	<b>269,3</b>	<b>232,3</b>	<b>320,9</b>	<b>88,6</b>	<b>38,1</b>	<b>119,2</b>

Source : MINFI

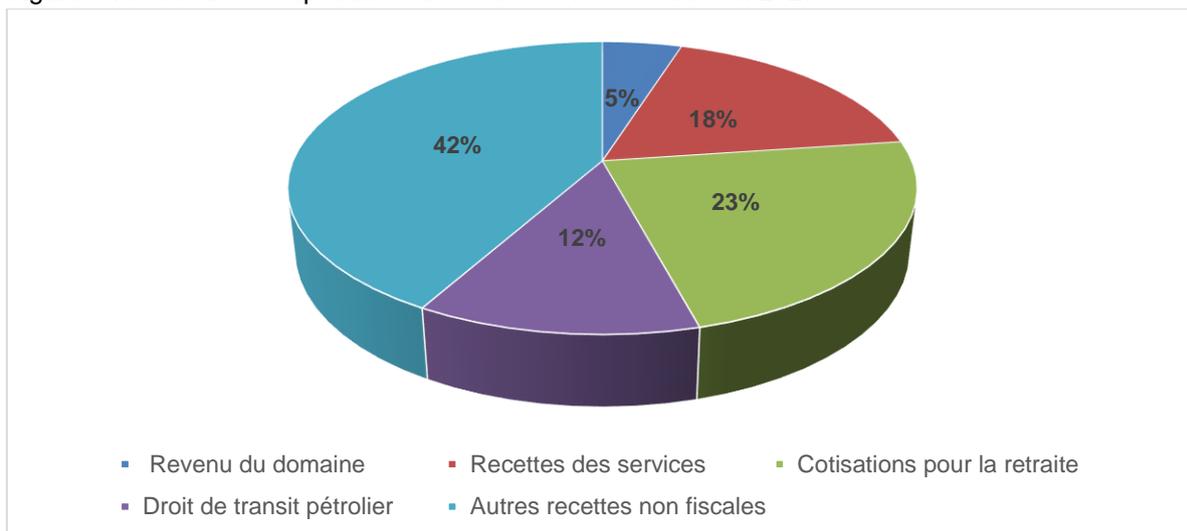
La situation des recettes non fiscales en 2023 par grandes masses se présente ainsi qu'il suit :

- **les revenus du domaine** se chiffrent à 15,6 milliards, soit un taux de réalisation de 197,5%. Par rapport à 2022, ils augmentent de 8,8 milliards. Cette évolution s'explique par la revalorisation de certains tarifs intervenus dans la loi des finances 2023 à l'instar des frais d'établissement des certificats de propriété qui sont passés de 3 000 à 25 000 FCFA.
- **les recettes des services** s'élèvent à 57,5 milliards, soit un taux de réalisation de 76,2%. Par rapport à 2022, elles augmentent de 3,7 milliards (+6,9%), du fait

principalement de la hausse des recettes de péage et de pesage (+1,6 milliard) et de celles relatives à l'or (+1,13 milliard).

- **Les droits de transit pétrolier** se chiffrent à 39,4 milliards pour un objectif de 36,5 milliards, soit un taux de réalisation de 87,2%. Comparés à 2022, ils augmentent de 2,8 milliards (+16,3%) du fait de la hausse du volume de pétrole exporté par le Tchad ;
- **Les cotisations pour la retraite** s'établissent à 74,0 milliards pour un objectif de 64,5 milliards, soit un taux de réalisation de 114,7%. Comparé à 2022, elles augmentent de 17,7 milliards ;
- **Les autres recettes non fiscales** s'établissent à 134,4 milliards pour un objectif de 76,2 milliards, soit un taux de réalisation de 176,4%. Par rapport à 2022, elles s'accroissent de 55,5 milliards (+70,3%). Cette évolution est attribuable à l'accroissement des recettes issues des dividendes (+ 40,5 milliards), des autres recettes exceptionnelles issues des produits financiers à recevoir (+ 5,1 milliards) et des annulations des charges constatées au cours des années antérieures (+ 7,6 milliards) ;

Figure 6 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2023



**Source :** MINFI

### 1.1.2. Dons

En 2023, les **dons** reçus s'élèvent à 139,4 milliards, représentant un taux d'exécution de 138,0% des prévisions annuelles révisées. Cette performance s'explique par la prise en compte des dons C2D. Ils sont constitués de dons programmes pour un montant de 60,2 milliards (dont 58,0 milliards du C2D) et des dons projets de 79,2 milliards.

### 1.2- Emprunts

Les emprunts sont constitués des prêts projets, prêts programme ( prêts FMI et autres appuis budgétaires), des émissions des titres publics et des autres emprunts (emprunts bancaires et allocations DTS). En 2023, les emprunts sont mobilisés à

hauteur de 1 204,9 milliards sur une prévision révisée de 1 862,1 milliards, soit un taux d'exécution de 64,7%. Ce résultat s'explique principalement par la faible mobilisation des prêts projets en raison des difficultés à disposer des fonds de contreparties.

### **1.2.1. Prêts**

Le taux de réalisation des **prêts projets** est de 61,7% pour les tirages de 490,8 milliards dont 13,1 milliards pour le CAS « Fonds spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO ». Par composante, ils sont constitués des emprunts multilatéraux (337,9 milliards), des emprunts bilatéraux (130,9 milliards) et des emprunts commerciaux (21,9 milliards). Ces prêts ont permis de financer entre autres les projets de remise à niveau du réseau de transport d'électricité (67,6 milliards), le projet d'adduction en eau potable Yaoundé-Sanaga (40,9 milliards), la deuxième phase du projet du port en eau profonde de Kribi (36,4 milliards). Par rapport à l'exercice 2022, ils diminuent de 148,6 milliards (-23,2%).

S'agissant des **prêts programme** leur réalisation est de 183,2 milliards soit un taux de réalisation de 81,7%. Ils sont constitués des prêts FMI à hauteur 133,6 milliards et des autres appuis budgétaires pour 49,6 milliards.

**Les autres appuis budgétaires** sont en baisse aussi bien par rapport à l'objectif annuel révisé (-38,5 milliards) que par rapport au montant de 2022 (-115,4 milliards) Ils proviennent de la Banque Africaine de Développement (23,3 milliards) et de l'Agence Française de Développement (26,2 milliards).

### **1.2.2. Émission des titres publics**

La LFR 2023 a habilité le Gouvernement à recourir à des émissions des titres publics, notamment les obligations de Trésor pour un montant maximum de 450 milliards. Au cours de l'exercice 2023, les **émissions de titres publics** (nettes des remboursements de bons du Trésor assimilables) se sont élevées à un montant de 470,9 milliards dont 188,0 milliards d'émissions nettes de BTA, 106,6 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA) et 176,3 milliards d'obligations de Trésor (OT). Le taux d'exécution des émissions des titres publics s'est donc situé à 104,6%.

Les **BTA** émis s'élèvent à 741,8 milliards, tandis que les remboursements se situent à 553,8 milliards (dont 231,2 milliards issus de l'encours à fin 2022 et 322,6 milliards pour 2023).

Tableau 5 : Situation résumée des émissions de BTA par maturités (en milliards)

Maturités		13 semaines	26 semaines	52 semaines	Total général
Émissions	2022	58,7	301,5	13,5	373,7
	2023	151,2	520,2	70,4	741,8
	Variation	92,5	218,7	56,9	368,1
Remboursements	2022	71,6	230,0	81,9	383,5
	2023	181,4	358,9	13,5	553,8
	Variation	109,8	128,9	-68,4	170,2
Émissions nette	2022	-12,9	71,5	-68,4	-9,8
	2023	-30,2	161,4	56,9	188,0
	Variation	-17,3	89,9	125,3	197,9
Encours	2022	44,7	173,0	13,5	231,2
	2023	14,5	334,4	70,4	419,2
	Variation	-30,2	161,4	56,9	188,0
TIMP (en %)	2022	3,3	3,2	3,5	
	2023	5,1	5,2	6,1	
	Variation	1,8	2,0	2,6	

Source : MINFI

S'agissant des **OTA**, le Gouvernement a fait le choix de diversifier les émissions à travers le marché des titres publics à souscription libre émis par adjudications et le marché financier sous-régional au courant de l'exercice 2023. Ce qui s'est traduit par l'émission de huit lignes d'OTA pour des maturités variantes entre 2 et 10 ans. Les émissions des OTA se sont situées à 106,6 milliards.

Pour ce qui est des **Obligations du Trésor** émises par appel public à l'épargne, l'innovation a consisté à émettre une ligne à tranche multiple, soit des maturités de 3, 4, 6 et 8 ans pour des taux respectifs de 5,8%, 6%, 6,75% et 7,25% correspondant à un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,1%. Le montant levé s'est situé à 176,3 milliards.

- 3 ans : 78,7 milliards, soit 44,6% ;
- 4 ans : 61,5 milliards, soit 34,9% ;
- 6 ans : 25,1 milliards, soit 14,2% ;
- 8 ans : 11,0 milliards, soit 6,3%.

Tableau 6 : Répartition des ressources obtenues des OTA et OT par maturité (en milliards)

Maturités	Émissions				TIMP (en %)		
	2022	2023	Variation	Variation (%)	2022	2023	Variation
2 ans		34,5	34,5	-		5,5	
3 ans		30,0	30,0	-		5,1	
4 ans	74,5		-74,5	-100,0	4,7		
5 ans	142,6	14,5	-128,1	-89,8	5,4	5,8	0,3
6 ans	13,3	7,5	-5,7	-43,3	6,0	6,3	0,3
7 ans	20,0		-20,0	-100,0	6,5		
10 ans	9,9	20,0	10,2	-103,0	5,0	7,2	2,2
Total OTA	260,2	106,6	-153,6	-59,0			
ECMR	235,0	176,3	-58,7	-25,0	6,3	6,1	-0,2
Total général	<b>495,2</b>	<b>282,8</b>	<b>-212,3</b>	<b>-42,9</b>			

Source : MINFI

### 1.2.3. Autres emprunts

Le Gouvernement n'a pas eu recours aux **emprunts bancaires**. Sur une prévision révisée de 271,7 milliards, le taux d'exécution a été nul.

S'agissant des **allocations DTS**, elles sont mobilisées à hauteur de 60,0 milliards sur une prévision révisée de 80,0 milliards, soit un taux de réalisation de 75%.

Tableau 7 : Emprunts (en milliards)

Libellés	2023	Réalisation		Variation 2023/2022		Taux d'exécution
	LFR	2022	2023	Valeur	(%)	(%)
Prêts projets	795,4	639,3	490,8	-148,5	-23,2	61,7
Prêts programmes	224,1	296,4	183,2	-113,2	-38,2	81,7
<i>Prêts FMI</i>	136	131,4	133,6	2,2	1,7	98,3
<i>Autres appuis budgétaires</i>	88,1	165	49,6	-115,4	-70,0	56,2
Émissions des titres publics	450	410,6	470,9	60,3	14,7	104,6
<i>dont :-OTA et BTA</i>	450	369,8	294,6	-75,2	-20,3	65,5
<i>-ECMR</i>	0	0	176,3	176,3	NC	102,0
Emprunts bancaires	271,7	0	0,0	0,0	NC	0,0
Allocation DTS	80	70	60,0	-10,0	-14,3	75,0
Autres financements	40,9	0	0,0	0,0	NC	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 862,1</b>	<b>1 416,4</b>	<b>1 204,9</b>	<b>-211,5</b>	<b>-14,9</b>	<b>64,7</b>

Source : MINFI, CAA

## II- Ressources des CAS

En 2023, la prévision des ressources des CAS était de 84,4 milliards et les ressources ont été mobilisées à hauteur de 46,6 milliards, soit un taux d'exécution de 55,2%. Ce taux de réalisation s'explique entre autres par la non-exécution du budget du CAS « Fonds spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO », ceci due à la signature tardive du décret de répartition y relatif.

Sur les prévisions de 84,4 milliards, 24,4 milliards proviennent du budget général et 60 milliards sont des ressources propres des CAS. Sur ces 60 milliards, 46,6 milliards ont effectivement été mobilisés, soit un taux de réalisation de 77,7%.

Hormis le CAS « Soutien de la politique culturelle » qui a un taux de réalisation de 13,2%, les autres CAS ont des taux supérieurs à 50%. Les taux de réalisation des recettes des CAS : « Fonds spécial pour la sécurité électronique », « Développement forestier » et « Fonds spécial de développement des télécommunications » sont supérieurs aux objectifs annuels révisés.

Tableau 8 : Recettes des CAS pour l'exercice 2023 (en millions de FCFA)

<b>LIBELLE</b>	<b>LFI</b>	<b>LFR</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Soutien de la politique culturelle	500,0	500,0	66,2	13,2
Financement des projets de développement durable en matière d'eau et assainissement	900,0	900,0	448,8	49,9
Fonds de développement du secteur de l'électricité	15 000,0	15 000,0	8 987,6	59,9
Fonds spécial pour la sécurité électronique	1 000,0	1 000,0	1 268,0	126,8
Fonds national de l'environnement et du développement durable	2 000,0	2 000,0	1 306,2	65,3
Fonds spécial développement des télécommunications	25 000,0	25 000,0	26 500,0	106,0
Soutien au développement des activités de tourisme et de loisirs	1 000,0	1 000,0	615,3	61,5
Production des documents sécurisés de transport	6 000,0	6 000,0	3 149,6	52,5
Développement forestier	2 500,0	2 500,0	3 457,4	138,3
Fonds spécial de développement de la faune	500,0	500,0	274,2	54,8
Développement du secteur postal	900,0	900,0	567,8	63,1
Fonds spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO	15 000	29 131,0	0,0	0,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 300</b>	<b>84 431,0</b>	<b>46 641,1</b>	<b>55,2</b>

**Source** : MINFI

## DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

En 2023, les charges du budget de l'État ont été exécutées à hauteur de 6 475,9 milliards (dont 38,5 milliards pour les CAS) contre 6 726,9 milliards de prévisions révisées, soit un taux d'exécution de 96,3%.

### I- Charges du budget général

Les charges budgétaires comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. En 2023, les dépenses totales ordonnancées s'élèvent à 6 437,4 milliards, soit un taux d'exécution de 96,9%.

Les virements et transferts de crédits impactent les dotations de la LFR et modifient les autorisations des dépenses votées, conformément à l'article 38 de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques. Cette situation peut entraîner des dépassements dans les taux d'exécution des composantes des charges budgétaires.

Tableau 9 : Charges budgétaires en 2023 (en milliards)

Libellés	LFI 2023	LFR 2023 (a)	Réalisation		Variation		Taux d'exécution
			2022	2023	en valeur)	(en %)	(%)
			(b)	(c)	(c/b)	(c/a)	
<b>A-Dépenses courantes</b>	<b>3 366,5</b>	<b>3 453,5</b>	<b>3 231,0</b>	<b>3 657,3</b>	<b>426,3</b>	<b>13,2</b>	<b>105,9</b>
I - Dépenses de personnel	1 257,7	1 313,2	1 193,1	1 357,0	163,9	13,7	103,3
Traitements (Salaires)	1 211,0	1 266,5	1 106,7	1 238,8	132,1	11,9	97,8
Autres dépenses de personnel	46,7	46,7	86,4	118,2	31,8	36,8	253,1
II - Biens et services	1 075,8	967,5	886,5	1 152,9	266,5	30,1	119,2
dont FINEX	107,2	107,2		151,7	NC	NC	141,5
III - Transferts et subventions	1 033,0	1 172,8	1 151,5	1 147,4	-4,0	-0,4	97,8
Bourses et subventions	773,8	913,6	901,2	892,6	-8,6	-1,0	97,7
Transfert (Pensions y compris)	259,2	259,2	250,3	254,8	4,5	1,8	98,3
<b>B-Dépenses en capital</b>	<b>1 169,7</b>	<b>1 142,2</b>	<b>1 278,8</b>	<b>1 117,8</b>	<b>-161,1</b>	<b>-12,6</b>	<b>97,9</b>
I - Dépenses d'investissement sur RI	416,2	388,7	580,6	680,1	99,6	17,1	175,0
Ressources internes (RI) Administrations	217,3	189,8	383,6	680,1	296,5	77,3	358,3
Dépenses d'intervention	198,9	198,9	197,0	0,0	-197,0	-100,0	0,0
II - Participation	20,0	20,0	10,0	28,5	18,5	184,8	142,4
III - Réhabilitation / Restructuration	10,0	10,0	0,0	2,4	2,4	NC	24,4
IV - Financement extérieur	723,5	723,5	688,3	406,7	-281,5	-40,9	56,2
<b>C - Dette publique</b>	<b>1 738,6</b>	<b>2 046,8</b>	<b>1 371,9</b>	<b>1 662,4</b>	<b>290,4</b>	<b>21,2</b>	<b>81,2</b>
I - Dette publique intérieure	840,6	1 148,8	614,9	890,8	276,0	44,9	77,5
Principal	586,7	716,7	493,0	721,1	228,1	46,3	100,6
Intérêts	79,9	82,6	41,9	110,5	68,6	163,8	133,8
Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	80,0	59,3	-20,8	-25,9	70,6
II - Dette publique extérieure	898,0	898,0	757,0	771,5	14,5	1,9	85,9
Principal	704,0	704,0	588,6	561,8	-26,7	-4,5	79,8
Intérêts	194,0	194,0	168,5	209,7	41,2	24,5	108,1
<b>Dépenses budgétaires (A+B+intérêts)</b>	<b>4 810,1</b>	<b>4 872,3</b>	<b>4 720,2</b>	<b>5 095,2</b>	<b>375,0</b>	<b>7,9</b>	<b>104,6</b>
<b>Total (A+B+C)</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>5 881,8</b>	<b>6 437,4</b>	<b>555,7</b>	<b>9,4</b>	<b>96,9</b>

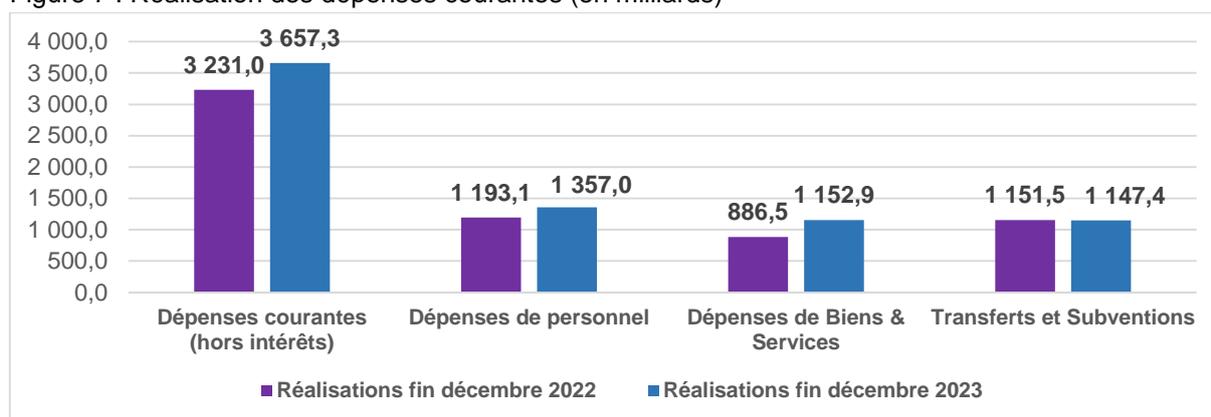
Source : MINFI

### 1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Elles comprennent les dépenses de personnel, les dépenses des biens et services, et les dépenses de transferts et subventions. En 2023, les dépenses courantes s'établissent à 3 657,3 milliards sur une prévision de 3 453,5 milliards, soit un

dépassement de 203,8 milliards. Par rapport à 2022, elles augmentent de 426,3 milliards (+13,2%), tirées principalement par les dépenses des biens et services.

Figure 7 : Réalisation des dépenses courantes (en milliards)



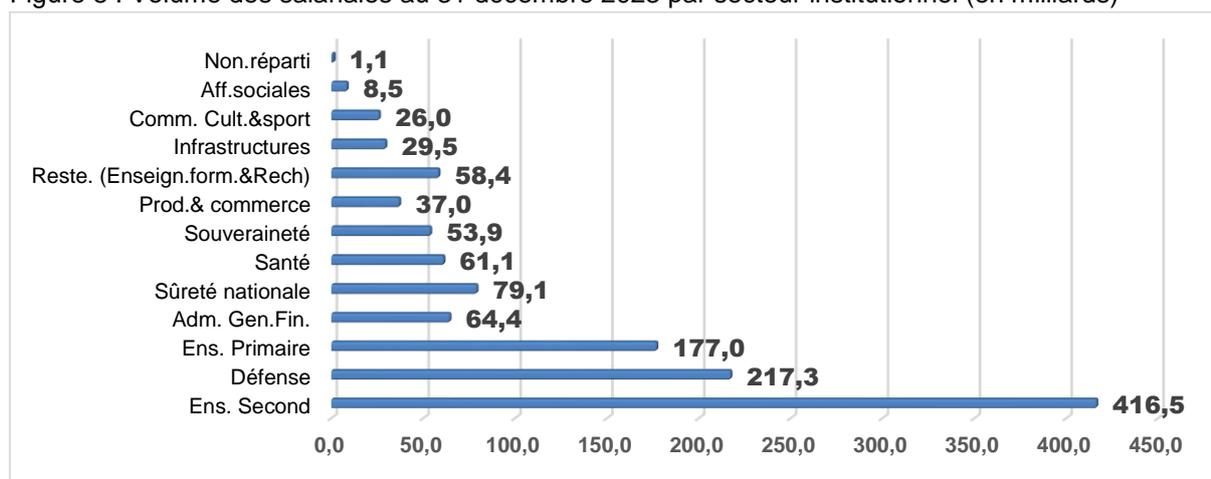
Source : MINFI.

### 1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont constituées des salaires, environ 95%, et les autres dépenses de personnel. Elles sont exécutées par ordonnancement du Ministre des Finances après paiement. En 2023, la masse salariale est de 1 238,8 milliards, soit un taux d'exécution de 97,8%. Par rapport à 2022, elle croît de 132,1 milliards (+11,9%) en raison d'une part, de l'accélération des prises en charge (Ex-temporaires, enseignants du primaire et du personnel de la santé) et d'autre part, de l'ajustement salarial au taux de 5% opéré en février 2023.

La masse salariale payée comporte les rappels. C'est-à-dire, les arriérés de salaires dus aux avantages de carrière échus qui s'élèvent à 159,7 milliards en 2023. Sur une prévision de 46,7 milliards, les **autres dépenses de personnels** ont été ordonnancées à hauteur de 118,2 milliards, soit un taux d'exécutions de 253,1 %.

Figure 8 : Volume des salariales au 31 décembre 2023 par secteur institutionnel (en milliards)



Source MINFI

### 1.1.2. Dépenses de biens et services

Elles concernent les acquisitions des biens et des services destinés au fonctionnement de l'administration. En 2023, les dépenses de biens et services sont exécutées à hauteur de 1152,9 milliards sur une dotation révisée de 967,5 milliards, soit un dépassement de 184,5 milliards. Comparées à l'exercice 2022, elles augmentent de 266,5 milliards (+30,1%).

### 1.1.3. Dépenses de transferts et subventions

Les transferts et subventions sont composés des bourses et subventions et, des pensions. En 2023, ces dépenses s'élèvent à 1147,4 milliards pour une prévision de 1172,8 milliards, soit un taux d'exécution 97,8%. Par rapport à l'exercice 2022, les dépenses de transferts et subventions baissent de 4 milliards (-0,4%).

**Les bourses et subventions** sont constituées des subventions à verser, des bourses et stages et, des contributions aux organisations internationales. Elles ont été exécutées à hauteur de 892,6 milliards sur une dotation de 913,6 milliards, soit un taux d'exécution de 97,7 milliards. Par rapport à 2022, les bourses et subventions diminuent de 8,6 milliards (-1,0%).

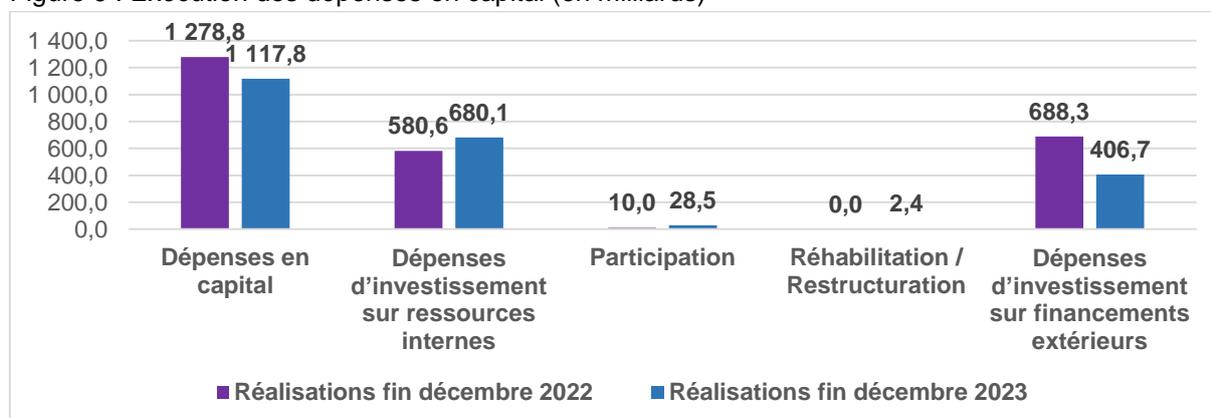
Les ordonnancements effectués au titre des **pensions** s'élèvent à 254,8 milliards pour une dotation de 259,2 milliards, soit un taux d'exécution de 98,3%. Par rapport à 2022, les pensions augmentent de 4,5 milliards (+1,8%).

## 1.2- Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et celles sur financements extérieurs.

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, les dépenses de capital ont été ordonnancées à hauteur de 1 117,8 milliards sur une dotation révisée de 1 142,2 milliards, soit un taux d'exécution de 97,9%. Par rapport à 2022, ces dépenses ont diminué de 161,1 milliards (-12,6%) du fait des financements extérieurs (-281,5 milliards).

Figure 9 : Exécution des dépenses en capital (en milliards)



Source : MINFI.

### **1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres**

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures sont établies à 680,1 milliards en ordonnancement, soit un dépassement de 291,4 milliards. Par rapport à 2022, ces dépenses ont augmenté de 99,6 milliards (+17,1%). Cette évolution, s'explique entre autres par la diminution des délais dans l'exécution de certaines dépenses nécessitant des avenants.

### **1.2.2. Dépenses d'investissement sur financement extérieur**

Les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures atteignent 406,7 milliards en ordonnancement, sur une prévision annuelle de 723,5 milliards, soit un taux d'exécution de 56,2%. Elles baissent de 281,5 milliards (-40,9%) par rapport à 2022.

Depuis 2021, le taux de décaissement des FINEX est sur une tendance baissière. Cette baisse s'explique entre autres par : (i) la prépondérance des projets à financement conjoint dont les conventions ont été signées entre 2019 et 2023. En effet, les années 2018-2020 ont été marquées par l'accélération des grands projets à financements extérieurs en prélude à la CAN 2021. Ces projets étant en phase terminale, sont sortis du portefeuille ; (ii) le problème de libération des emprises de certains projets ; (iii) l'insuffisante maturation de certains projets à financements extérieurs budgétisés au cours de ces dernières années.

Par ailleurs, le pic observé en 2022 peut être expliqué par la prise en compte des décaissements sur dons du Fonds Mondial, de l'Alliance GAVI et de la KfW d'un montant global FCFA de 90,51 milliards, dont les règlements ne transitent pas par la CAA. Aussi, certaines conditionnalités concernant les prêts d'EXIM Bank of China ont été levées, ce qui a abouti à d'important décaissements relatifs aux appels de fonds émis au cours des exercices antérieurs par le PAEPYS et le PAK.

## **1.3- Service de la dette publique**

Le **service de la dette publique** comprend le service de la dette publique extérieure et le service de la dette publique intérieure. Au terme de l'exercice 2023, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 662,4 milliards sur une prévision révisée de 2 046,8 milliards, soit un taux d'exécution de 81,2%. Comparativement à 2022, le service de la dette publique augmente de 290,4 milliards (+21,2%), ceci essentiellement dû à l'accroissement du service de la dette intérieure (+ 276,0 milliards). Le ratio du service de la dette sur les recettes internes est de 34,3% contre 29,6% en 2022.

### **1.3.1. Service de la dette publique intérieure**

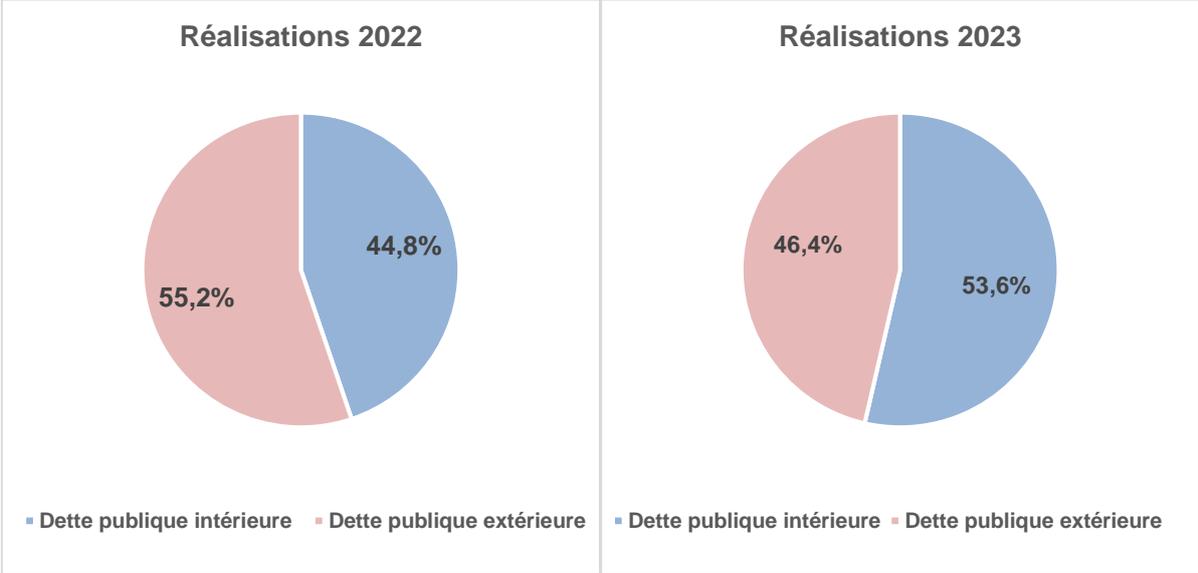
Le service de la dette publique intérieure au titre de l'exercice 2023 est de 890,8 milliards, pour une prévision de 1 148,8 milliards, soit un taux d'exécution de 77,5%. Par rapport à l'exercice 2022, il est en hausse de 276,0 milliards (+44,9%) du fait de la prise en compte des premières échéances de remboursements sur les nouvelles conventions de dette structurée et croisée, et de l'apurement progressive de la dette

salariale dont 157 milliards pour les enseignants et de la dette non structurée auprès des prestataires et créanciers intérieurs.

**1.3.2. Service de la dette publique extérieure**

Au terme de l'exercice 2023, le service de la dette publique extérieure s'élève à 771,5 milliards, soit un taux d'exécution de 85,9%. Comparativement à l'exercice 2022, il augmente de 14,5 milliards (+1,9%), du fait du remboursement des premières échéances des appuis budgétaires obtenus dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI, cumulé au remboursement des échéances des prêts rééchelonnés dans le cadre de l'Initiative Suspension du Service de la Dette du G20.

Figure 10 : Part des composantes du service de la dette en 2022 et 2023



Source : MINFI.

## II- Charges des CAS

Les charges des CAS à fin décembre 2023 s'élèvent à 38,5 milliards, soit un taux d'exécution de 45,6% de la prévision annuelle de 84,4 milliards. Ce taux relativement faible s'explique par le bas niveau d'ordonnancement des CAS « Soutien de la politique culturelle » (17,5%), « Fonds de développement du secteur électricité » (23,2%), « Financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement » (26,4%). Par contre, celles du « Fonds spécial développement des télécommunications » (106,0%) et du « Fonds spécial pour la sécurité électronique » ont été exécuté au-dessus de 91,4%.

Tableau 10 : Dépenses des CAS pour l'exercice 2023 (en millions)

LIBELLE	LFI	LFR	Réalisation	Taux exécution
Soutien de la politique culturelle	500,0	500,0	87,3	17,5
Financement des projets de développement durable en matière d'eau et assainissement	900,0	900,0	237,2	26,4
Fonds de développement du secteur de l'électricité	15 000,0	15 000,0	3 480,6	23,2
Fonds spécial pour la sécurité électronique	1 000,0	1 000,0	913,5	91,4
Fonds national de l'environnement et du développement durable	2 000,0	2 000,0	1 145,9	57,3
Fonds spécial développement des télécommunications	25 000,0	25 000,0	26 500,0	106,0
Soutien au développement des activités de tourisme et de loisirs	1 000,0	1 000,0	770,0	77,0
Production des documents sécurisés de transport	6 000,0	6 000,0	2 851,8	47,5
Développement forestier	2 500,0	2 500,0	1 755,5	70,2
Fonds spécial de développement de la faune	500,0	500,0	223,7	44,7
Développement du secteur postal	900,0	900,0	561,7	62,4
Fonds spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO	15 000	29 131,0	0,0	0,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 300</b>	<b>84 431,0</b>	<b>38 527,2</b>	<b>45,6</b>

Source : MINFI

## TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Les résultats de l'exécution des dépenses à fin décembre 2023 sont satisfaisants tant en matière d'atteinte des cibles intermédiaires qu'en matière de respect des règles de gestion. Tous les soldes budgétaires se sont améliorés (réduits) par rapport à 2022. Bien plus, le déficit budgétaire global s'est réduit par rapport à l'objectif annuel.

### I. Soldes budgétaires

Le tableau suivant présente la synthèse des ressources et dépenses budgétaires et ressort les différents soldes caractéristiques de l'exécution du budget.

Tableau 11 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
<b>I. BUDGET GENERAL</b>			
<b>RECETTES INTERNES</b>	<b>4 922,7</b>	<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>3 977,5</b>
Recettes fiscales brutes	3 644,6	Intérêts et commissions	320,2
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	59,3	Dépenses de personnel	1 357,0
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>3 585,3</b>	Biens et services	1 152,9
Recettes pétrolières	877,0	Transferts courants	1 147,4
Recettes non fiscales	320,9	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>1 117,8</b>
<b>Total Recettes internes nettes</b>	<b>4 783,3</b>	Financements extérieur	406,7
<b>DONS</b>	<b>139,4</b>	Ressources propres	680,1
Dons programmes	60,2	Participation/Restructuration	30,9
Dons projets	79,2	<b>AUTRES DEPENSES</b>	<b>16,9</b>
<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,0</b>	Prêts nets	16,9
Recettes de privatisations		<b>DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>5 112,2</b>
<b>RECETTES NETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>4 922,7</b>		
<b>II - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>			
Comptes d'affectation spéciale	46,6	Comptes d'affectation spéciale	38,5
<b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT</b>	<b>4 969,3</b>	<b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT</b>	<b>5 150,7</b>
<b>III - SOLDES</b>			
	Montant	% du PIB	
<b>CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT</b>	-164,5	-0,6%	
<b>SOLDE GLOBAL</b>	-181,4	-0,6%	
<b>SOLDE PRIMAIRE</b>	138,8	0,5%	
<b>SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER</b>	-738,3	-2,5%	

Source : MINFI

\*(Recettes internes - Remboursement des crédits de TVA) ou (Recettes fiscales nettes + Recettes non fiscales + Recettes non pétrolières)

\*\*Dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) + (intérêts et commissions)

#### 1.1. Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses totales. Un solde négatif exprime un déficit budgétaire tandis qu'un solde

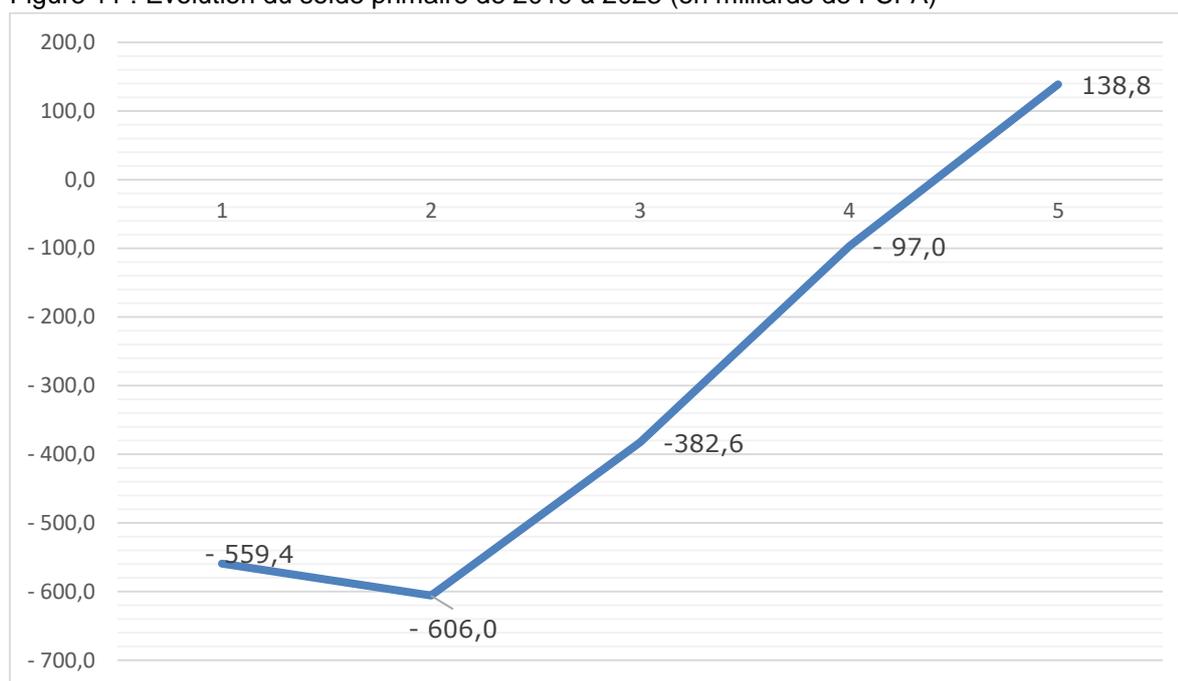
positif traduit un excédent budgétaire. En 2023, ce solde est déficitaire de 181,4 milliards, soit 0,6% du PIB contre 1,1% du PIB en 2022. Par rapport à 2022, le déficit s'est réduit de 126,3 milliards.

## 1.2. Solde primaire

Le solde primaire est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêt de la dette. C'est un indicateur qui renseigne sur la capacité d'un pays à faire face à ses engagements sans recourir aux ressources extérieures.

En 2023, le solde primaire est excédentaire de 138,8 milliards sur une prévision révisée de 200,3 milliards, après un déficit de 97 milliards FCFA.

Figure 11 : Évolution du solde primaire de 2019 à 2023 (en milliards de FCFA)



**Source :** DGB

## 1.3. Solde primaire non pétrolier

Le solde primaire non pétrolier est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières. Le déficit du solde primaire non pétrolier s'est réduit de 332,6 milliards par rapport à 2022 pour s'établir à 738,3 milliards en 2023.

Tableau 12 : Soldes budgétaires en 2022 et 2023 (en milliards)

Nature du solde	Montant LFR 2023	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Variation 2023/2022
<b>Solde primaire</b>	200,3	-97,0	138,8	235,8
% du PIB	0,7	-0,4	+0,5	
<b>Solde primaire non pétrolier</b>	94,5	-1 070,9	-738,3	332,6
% du PIB	0,3	-3,9	-2,5	
<b>Solde global</b>	-226,3	-307,7	-181,4	126,3
% du PIB	-0,8	-1,1	-0,6	

**Source :** MINFI

## II. Financement

### 2.1. Emplois

Outre le besoin de financement de 181,4 milliards représentant le déficit budgétaire, le Gouvernement a fait face en 2023 à d'autres charges de financement et de trésorerie d'un montant 1 245,8 de milliards composées de l'amortissement de la dette structurée (1 143,7 milliards), de 59,3 milliards au titre du remboursement de crédit de TVA, des restes à payer trésor ( y compris dette non structurée CAA) de -62,4 milliards et des paiements au profit des correspondants du Trésor de 16,7 milliards ; l'écart de financement étant de 88,5 milliards.

### 2.2. Ressources

Pour couvrir ses besoins, l'État a mobilisé en 2023 des financements d'un montant de 1 427,2 milliards, dont 490,8 milliards de prêts projets, 470,9 milliards d'émissions de titres publics, 183,2 milliards d'appuis budgétaires, 205,4 milliards de financement bancaire, 60,0 milliards de tirages sur DTS et de 16,9 milliards des autres emprunts extérieurs.

Tableau 13 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards de FCFA)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	181,4	Prêts projets	490,8
Amortissement Dette Structurée	1 143,7	Emission des Titres publics	470,9
Dette extérieure	561,8	Appuis Budgétaires PEF	159,9
Dette intérieure	581,9	Financement bancaire	205,4
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-62,4	<i>Compte séquestre TVA</i>	59,3
Remboursement des crédits TVA	59,3	Financements exceptionnels	83,3
Sortie nette de trésorerie au profit des Correspondants	16,7	<i>Appui budgétaire BAD (PARPAC)</i>	23,3
Ecart statistique	88,5	<i>DTS</i>	60,0
		Autres Emprunts extérieurs	16,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 427,2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 427,2</b>

Source : MINFI

## III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques

La situation des finances publiques peut être analysée par un ensemble d'indicateurs, chacun étant adapté à une question précise, et les insuffisances de l'un pouvant être compensées par les caractéristiques de l'autre. Les indicateurs retenus permettent de comparer les résultats de l'exécution budgétaire aux objectifs du programme économique et financier du FMI et de convergence et surveillance multilatérale de la CEMAC.

### 3.1. Indicateurs de suivi du Programme Économique et Financier (PEF) 2021-2024

Le Gouvernement a conclu avec le FMI, le 29 juillet 2021, un programme appuyé par la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit sur la période 2021-2024. Ce programme est suivi entre autres à travers des critères quantitatifs et des cibles indicatives. En 2023, les conclusions des quatrième et cinquième revue du PEF ont été satisfaisantes.

#### 3.1.1. Critères quantitatifs périodiques

A fin décembre 2023, le Cameroun a respecté tous les quatre (04) critères de performance quantitatifs périodiques.

Tableau 14 : Indicateurs du suivi du programme économique à fin décembre 2023

A- Critères de performance quantitatifs périodiques	Cibles	Réalisations
1-Plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier	-745,0	<b>-746,4</b>
2-Plafond du financement intérieur net de l'Administration centrale (hors financement FMI)	39,0	<b>-62,3</b>
3-Plafond du besoin net de financement de l'Administration centrale auprès de la Banque Centrale (hors financement du FMI)	111,0	<b>64,9</b>
4-Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	691,0	<b>257,4</b>

**Source :** MINFI/DP

#### 3.1.2. Cibles indicatives

S'agissant des cibles indicatives à fin décembre 2023, le pays a respecté deux (02) sur quatre (04) à savoir : celles relatives aux recettes non pétrolières et aux dépenses sociales<sup>3</sup>. En effet, les recettes non pétrolières s'établissent à 3 965,5 milliards pour un objectif plancher du programme de 3 754 milliards et les dépenses sociales se chiffrent à 1 284,8 milliards pour un objectif plancher de 1 225,0 milliards.

Par contre, les cibles relatives aux interventions de la SNH et aux accumulations nettes d'arriérés des paiements intérieurs n'ont pas été atteintes. À fin décembre 2023, la SNH a reversé 185,4 milliards sous forme d'interventions directes pour un plafond fixé à 145 milliards.

Tableau 15 : Cibles indicatives du Programme économique et Financier

Libellés	Cibles	Réalisations
1-Plancher sur les recettes non pétrolières	3 754,0	<b>3 965,5</b>
2-Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	1 325,0	<b>1 418,0</b>
3- Plafond des interventions directes de la SNH	145,0	<b>185,4</b>
4-Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs	-374	-

**Source :** MINFI.

<sup>3</sup> Voir annexe 2 pour les détails

## 3.2. Critères de convergence et indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC

En zone CEMAC, quatre critères de convergence ont été retenus pour renforcer la crédibilité de la parité de FCFA avec l'euro mais aussi pour accélérer le processus d'intégration économique des pays membres. Les indicateurs de surveillance multilatérale visent à renforcer la discipline et la crédibilité monétaire de cet espace.

### 3.2.1. Critères de convergence

En 2023, le Cameroun a respecté un (01) critère sur les quatre (04). Il s'agit du taux d'endettement de l'État (encours de la dette sur le PIB) qui doit être inférieur ou égal à 70%.

Tableau 16 : État de réalisation des critères de convergence

Indicateurs	Norme	2021	2022	2023
Solde budgétaire de référence (en % du PIB)	> -1,5%	-3,0	-3,0	-1,7
Taux d'inflation moyen annuel (en %)	< 3%	2,5	6,3	7,4
Stock de la dette publique / PIB nominal (en %)	≤ 70%	40,3	45,3	44,2
Accumulation d'arriérés (en milliards)	0		155,8	196

Source : INS, MINFI, CAA

### 3.2.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

Les indicateurs de surveillance sont en vigueur dans la zone CEMAC depuis 2017. Ils servent de signaux d'alerte relativement aux différents risques qui pèsent sur la situation macroéconomique.

**Le taux de pression fiscale** définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale ; il traduit l'effort de recouvrement des ressources de l'État pour faire face à ses charges. Le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières est passé de 12,7% en 2022 à 13,5% en 2023. Le Cameroun n'a pas respecté ce critère (supérieur à 17%).

**Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales** mesure la capacité d'un État à supporter sa masse salariale à partir des recettes fiscales mobilisées. Ce ratio est passé de 34,7% en 2022 à 34%, inférieur au plafond de 35%. Le Cameroun a respecté ce critère pour la deuxième fois.

Tableau 17 : Indicateurs de surveillance multilatérale

Indicateurs	Normes	2020	2021	2022	2023
1. Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole)	/	-4,2	-3,5	-4,2	2,7
2. Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier)	≥ 17 %	11,6	12,2	13,1	14,0
3. Service de la dette/recettes fiscales (%)	/	32,5	38,1	36,9	45,6
4. Masse salariale/recettes fiscales	≤ 35 %	41,1	37,8	34,7	33,9
5. Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales	/	96,9	100,1	101,7	100,3
6. Part des investissements productifs dans les dépenses totales	/	32,3	27,1	27,1	21,9

Source : MINFI, INS.

### 3.3. Exécution du plan de trésorerie

L'année 2023 a été marquée par une mobilisation des ressources base caisse de 5 928,9 milliards, constituées de 3 972,0 milliards de recettes propres et 1 956,9 milliards de financement (y compris les tirages dans les comptes de réserve). Les dépenses, quant à elles, se sont chiffrées à 5 959,2 milliards, constituées des dépenses budgétaires pour un montant de 2 656,8 milliards et des charges de trésorerie de 3 302,4 milliards.

Tableau 18 : Situation résumée d'exécution du plan de trésorerie (en milliards)

Libellés	2022	2023	Variation (b/a)	
	a	b	Valeur	(en %)
Total encaissement et financement	<b>5 807,9</b>	<b>5 928,9</b>	120,9	2,1
Encaissements	3 706,0	3 972,0	266,0	7,2
Ressources de trésorerie	2 101,9	1 956,9	-145,1	-6,9
Total Décaissements	<b>5 783,8</b>	<b>5 959,2</b>	175,4	3,0
Dépenses budgétaires	2 633,3	2 656,8	23,5	0,9
Charges de trésorerie	3 150,5	3 302,4	151,9	4,8
Disponibilités en début de période	<b>8,0</b>	<b>32,2</b>	24,1	301,0
<b>Solde de trésorerie</b>	<b>32,2</b>	<b>1,8</b>	<b>-30,4</b>	<b>-94,4</b>

Source : MINFI.

Au 31 décembre 2023, les restes à payer sont évalués à 743,6 milliards, en hausse de 68,7 milliards (+10,2%) par rapport au 31 décembre 2022. Ils sont constitués de 140,2 milliards des arriérés des exercices antérieurs à 2023 et 603,4 milliards des instances de 2023.

S'agissant des restes à payer des exercices antérieurs à 2022 évalués à fin 2022, ils ont connu une réduction de 534,8 milliards, du fait essentiellement des paiements effectifs. L'apurement de ces instances concerne les autres dépenses de personnel (-16,7 milliards), les biens et services (-161,2 milliards), les dépenses en capital (-194,7 milliards) et les transferts et subventions (-159,2 milliards).

Malgré les ressources mobilisées pour régler les instances des exercices antérieures, la hausse des restes à payer se justifie essentiellement par les contreperformances enregistrées dans la mobilisation de certaines ressources, notamment les financements et le règlement de certaines dépenses urgentes et prioritaires qui n'avaient pas fait l'objet de budgétisation (cession de certaines créances, dépassement des interventions directes, etc.) ou dont les crédits budgétaires étaient insuffisants (monétisation de la créance d'ENEO). Au 31 décembre 2023, les délais de paiement demeurent très élevés (plus de 150 jours après la prise en charge au Trésor alors que le délai retenu dans le cadre du PEF est de 90 jours maximum).

Cette situation s'explique par les facteurs précédemment relevés, notamment (i) les avances de trésorerie sur les dépenses non budgétisées qui évincent du circuit de paiement des dépenses régulièrement budgétisées ; (ii) les conventions de dettes croisées rendues exécutoires au courant de l'exercice de leur signature et qui contribuent à améliorer la performance des administrations d'assiette par les couvertures qui en découlent alors que la contrepartie en dépense est, soit rattachée

à un exercice budgétaire précédent, soit affectée au service de la dette intérieure ; (iii) les mauvaises procédures budgétaires (sauvegarde de crédit) sans lien avec la trésorerie disponible ou projetée.

Tableau 19 : État des restes à payer à fin décembre 2023 (en milliards)

Libellés	Exercices antérieurs	Exercice 2023	Total
Autres dépenses de personnel (ADP)	4,55	<b>19,45</b>	24,0
Biens et services	42,25	<b>189,53</b>	231,78
Dépenses en capital	37,95	<b>217,56</b>	255,51
Transferts et subventions	54,03	<b>176,91</b>	230,94
Dette flottante	1,41	<b>0</b>	1,41
<b>Total</b>	<b>140,19</b>	<b>603,45</b>	<b>743,64</b>

**Source :** MINFI.

Au 31 décembre 2023, le solde cumulé des comptes des correspondants et déposants se situe à 806,4 milliards, en baisse de 16,7 milliards (-2,0%) en glissement annuel. Par ailleurs, l'audit de ces comptes, suivie de l'annulation des soldes non exigibles, se poursuivent.

## **QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET**

Cette partie met en lumière des thématiques d'actualités ou des problématiques qui étayent ou impactent l'exécution du budget. Il s'agit de la mise en œuvre de la décentralisation, la passation et l'exécution des marchés publics, les procédures dérogatoires et les modalités d'exécution des dépenses sur financements extérieurs.

### **I- Mise en œuvre de la décentralisation**

Conformément à la loi du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'État concourt au développement local de deux manières essentielles : (i) directement à travers la dotation générale de la décentralisation ; (ii) indirectement par le biais de la fiscalité à travers les mécanismes de péréquation et du transfert de fiscalité.

Dans le cadre de ce rapport, nous nous limiterons à la première modalité, qui représente les concours financiers directs de l'État central au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). En effet, les crédits budgétaires transférés aux CTD sont des lignes de dépenses inscrites dans le budget général des chapitres ministériels et faisant l'objet de délégation automatique auprès des chefs des exécutifs locaux.

#### **1.1. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation**

La Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) au titre de l'exercice budgétaire 2023 est de 252,6 milliards. Elle est en augmentation de 53,6 milliards par rapport à 2022 et se répartit en 137,3 milliards pour le fonctionnement et 115,3 milliards pour l'investissement. Au terme de l'exercice budgétaire, les dépenses ordonnancées sont évaluées à 231,4 milliards, soit un taux d'exécution de 91,6%.

Tableau 20 : Répartition des crédits transférés au profit des CTD (en milliards)

<b>NATURES ECONOMIQUES</b>	<b>Exécution 2022</b>	<b>Dotation 2023</b>	<b>Exécution 2023</b>	<b>Taux d'exécution 2023</b>	<b>Variation 2023/2022</b>
Investissement	101,7	115,3	111,5	96,3%	9,6%
Fonctionnement	97,2	137,3	119,9	87,3%	23,4%
<b>TOTAL</b>	<b>198,9</b>	<b>252,6</b>	<b>231,4</b>	<b>91,6%</b>	<b>16,3%</b>

**Source** : MINFI, MINEPAT, MINDDEVEL.

#### **1.2. Exécution des dépenses de fonctionnement**

En 2023, les dépenses de fonctionnement ordonnancées représentent 52,0% de la DGD. L'essentiel desdits crédits a été consacré au financement : (i) des charges classiques des organes de pilotage du processus de la décentralisation au rang desquels, le Conseil National de la Décentralisation (CND), le Comité National des Finances Locales (CONAFIL) ; (ii) des centres de promotion de la femme et de la famille, des bureaux des emplois communaux ; (iii) du paquet minimum pour le

fonctionnement des écoles primaires ; et (iv) des centres multifonctionnels de promotion des jeunes.

Tableau 21 : Exécution des dépenses de fonctionnement dans les CTD (en milliards)

NATURES ECONOMIQUES	Ord 2022	Dotation révisée 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Variation 2023/2022
RT en fonctionnement	61,2	102,2	83,7	81,8%	36,63%
Dotation pour les Région	30,0	30,0	30,5	101,7%	1,70%
Autres emplois	6,0	5,0	5,7	114,8%	-4,33%
<b>TOTAL</b>	<b>97,2</b>	<b>137,2</b>	<b>119,9</b>	<b>87,4%</b>	<b>23,33%</b>

**Source** : MINFI, MINEPAT, MINDDEVEL.

S'agissant spécifiquement des Régions, après leur mise en service en 2021, consolidée en 2022, l'année 2023 a été caractérisée par la mise en place progressive des administrations régionales, l'implémentation des documents de planification et la poursuite des signatures des décrets fixant les modalités d'exercice de leurs compétences. La satisfaction de ces préalables doit conduire au plein exercice des compétences transférées aux Régions.

### 1.3. Exécution des dépenses d'investissement

En 2023, la dotation pour l'investissement dans le cadre de la DGD n'a concerné que les communes. Elle s'élève à 115,3 milliards contre 101,7 milliards en 2022, soit une augmentation de 9,8 milliards (+9,6 %). Cette enveloppe a permis le financement des projets communaux maturés et arrêtés d'accord partie entre les Communes bénéficiaires, le Ministère en charge des investissements publics, les Ministères sectoriels concernés.

Tableau 22 : Répartition des ressources d'investissement transférées au profit des CTD (en millions de FCFA)

Administration	Exécution 2022	Dotation 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Variation 2023/2022
MINAC	247,8	350,0	328,5	93,8%	32,6%
MINEDUB	14 097,7	16 422,4	15 760,1	96,0%	11,8%
MINSEP	376,6	500,0	486,0	97,2%	29,0%
MINCOMMERCE	468,7	530,0	519,4	98,0%	10,8%
MINTOUL	1 145,5	1 200,0	1 190,0	99,2%	3,9%
MINESEC	19,9	0,0	0,0		-100,0%
MINJEC	1 406,0	1 800,0	1 645,7	91,4%	17,0%
MINDDEVEL	34 336,5	39 907,7	38 242,4	95,8%	11,4%
MINPEDED	464,4	590,0	574,9	97,4%	23,8%
MINADER	7 318,8	8 214,1	7 972,3	97,1%	8,9%
MINEPIA	2 894,4	3 600,0	3 438,6	95,5%	18,8%
MINEE	8 330,1	9 870,0	9 617,5	97,4%	15,5%
MINFOF	299,7	328,4	308,2	93,9%	2,8%
MINEFOP	582,6	570,0	569,7	99,9%	-2,2%
MINTP	12 550,7	12 532,6	12 102,2	96,6%	-3,6%
MINHDU	5 260,3	7 584,7	7 442,8	98,1%	41,5%
MINPMEESA	761,6	700,0	673,9	96,3%	-11,5%
MINSANTE	7 510,9	8 300,0	7 980,9	96,2%	6,3%
MINAS	680,9	702,0	632,5	90,1%	-7,1%
MINPROFF	495,4	664,5	646,1	97,2%	30,4%
INTERVENTIONS	2 458,3	1 384,1	1 384,1	100,0%	-43,7%
<b>TOTAL</b>	<b>101 707,0</b>	<b>115 750,0*</b>	<b>111 516,0</b>	<b>96,3%</b>	<b>9,6%</b>

**Source** : MINDDEVEL, DGEPIP \* Transferts nets en investissement (déduits des pertes de ressources non exécutées) + appuis ponctuels d'intervention en investissement aux Communes

## **II- Passation et exécution des marchés publics**

La situation des marchés publics au 31 décembre 2023 s'apprécie à l'aune de leur programmation, leur passation et leur exécution. Par ailleurs, des faits majeurs sont enregistrés et des mesures sont prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

### **2.1. Programmation des marchés publics**

La passation et l'exécution des marchés publics<sup>4</sup> de l'exercice 2023 ont fait l'objet d'une programmation par les Maîtres d'Ouvrage (MO) et les Maîtres d'Ouvrage Délégués (MOD), en relation avec le Ministère des Marchés Publics (MINMAP).

Au 31 décembre 2023, des 8 726 marchés budgétisés, 8 607 marchés publics ont été identifiés et programmés en ligne sur la plateforme COLEPS (Cameroon Online E-procurement System), soit un taux de programmation de 98,6%. Ces marchés programmés correspondent à 7 376 Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), d'un montant global prévisionnel de 1 388,5 milliards et se répartissent comme suit :

- 1 060 marchés pour les Départements Ministériels, correspondant à 920 DAO, d'un montant total de 478,5 milliards ;
- 658 marchés pour les Projets/Programmes, correspondant à 581 DAO, d'un montant total de 382,5 milliards ;
- 809 marchés pour les Établissements Publics, correspondant à 718 DAO, d'un montant total de 153,4 milliards ;
- 468 marchés pour les Services Déconcentrés de l'État (SDE), correspondant à 450 DAO, d'un montant total de 24,9 milliards ;
- et, 5 612 marchés pour les CTD, correspondant à 4 707 DAO, d'un montant total de 349,2 milliards.

Cette programmation des marchés publics a été rendue publique à travers la large diffusion des Journaux de Programmation des Marchés (JPM) qui en résultent et leur publication « en ligne » sur la plateforme COLEPS ([www.marchespublics.cm](http://www.marchespublics.cm)), ainsi que sur le site web du MINMAP ([www.minmap.cm](http://www.minmap.cm)), eu égard aux exigences de la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

### **2.2. Passation des marchés publics**

Au terme de l'exercice 2023 :

- 7 003 Appels d'Offres prévus ont été lancés, soit un taux de 100%, en hausse de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2022 ;
- 7 550 marchés ont été attribués sur les 8 216 attendus, soit un taux d'attribution de 91,9%, en baisse de 3,3 points par rapport à 2022 ;

---

<sup>4</sup> Voir Annexe 3

- 7 302 marchés ont été contractualisés sur les 8 187 attendus, soit un taux de signature de 89,2%, contre 93,1% en 2022.

Comparativement à l'exercice 2022, la performance des Maîtres d'Ouvrage/Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD) dans la passation des marchés publics y compris par voie de gré à gré, est en régression de 3,9 points en moyenne. Il en est de même des performances des Projets/Programmes, Établissements Publics et Collectivités Territoriales Décentralisées. Cependant, une amélioration de la contractualisation des marchés des Départements Ministériels (+2,4 points) ainsi que celle des Services Déconcentrés de l'État (+0,5 point) est observée.

Tableau 23 : Performances globales de la passation des marchés publics de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Lancement AO				Attribution marchés			Signature marchés		
	Nombre d'AO prévus (1)	Nombre d'AO effectivement lancés	Nombre de projets correspondants	Taux (%) de lancement d'AO	Nombre de marchés prévus (3)	Nombre de marchés effectivement	Taux (%) d'attribution de	Nombre de contrats prévus (5)	Nombre de contrats effectivement signés	Taux (%) de signature de
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	853	853	992	100,0	992	900	90,7	986	875	88,7
PROJETS/ PROGRAMMES	562	562	639	100,0	637	397	62,3	615	356	57,9
ETABLISSEMENTS PUBLICS	703	703	794	100,0	794	730	91,9	793	713	89,9
REGIONS	4 885	4 885	5 793	100,0	5 793	5 523	95,3	5 793	5 358	92,5
SDE	409	409	427	100,0	427	418	97,9	427	405	94,8
SDR	122	122	127	100,0	127	120	94,5	127	116	91,3
SDD	287	287	300	100,0	300	298	99,3	300	289	96,3
CTD	4 476	4 476	5 366	100,0	5 366	5 105	95,1	5 366	4 953	92,3
Conseils Régionaux	263	263	377	100,0	377	364	96,6	377	328	87,0
Public Independent Conciliators	3	3	3	100,0	3	3	100,0	3	3	100,0
Communautés Urbaines	348	348	351	100,0	351	220	62,7	351	172	49,0
Communes	3 862	3 862	4 635	100,0	4 635	4 518	97,5	4 635	4 450	96,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 003</b>	<b>7 003</b>	<b>8 218</b>	<b>100,0</b>	<b>8 216</b>	<b>7 550</b>	<b>91,9</b>	<b>8 187</b>	<b>7 302</b>	<b>89,2</b>

Source : MINMAP SDE : Services Déconcentrés de l'État CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

### 2.3. Exécution des marchés publics

L'exécution des marchés publics a connu un recul de 8,3 points en moyenne par rapport à l'exercice 2022, en termes de démarrage et de réception des prestations, comme suit :

- 7 140 prestations ont effectivement démarré sur un total de 8 179 attendus ; soit un taux de démarrage des prestations de 87,3%, en deçà des 91,7% à fin 2022 ;

- 5 091 prestations ont été effectivement réceptionnées sur les 7 347 attendus ; soit un taux de réception des prestations de 69,3%, également en baisse des 77,6% observés en fin 2022.

Seuls les Services Déconcentrés de l'État ont connu une amélioration de 5,2 points comparativement à fin 2022. Pour ce qui est des procédures dérogatoires de Régie, 69 projets ont effectivement été exécutés suivant cette procédure sur les 176 demandes d'autorisations accordées et notifiées aux requérants.

Tableau 24 : Performances globales au 31 décembre 2022 de l'exécution des marchés publics 2023 par catégorie de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Démarrage prestations			Réception prestations		
	Nombre de marchés prévus (1)	Nombre de marchés effectivement démarrés (2)	Taux (%) de démarrage des prestations [(2) / (1)]	Nombre de prestations prévues (3)	Nombre de prestations effectivement réceptionnées (4)	Taux (%) de réception des prestations [(4) / (3)]
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	986	860	87,2	812	539	66,4
PROJETS/ PROGRAMMES	609	300	49,3	307	122	39,7
ETABLISSEMENTS PUBLICS	793	700	88,3	672	425	63,2
REGIONS	5 791	5 280	91,2	5 556	4 005	72,1
SDE	427	397	93,0	417	314	75,3
SDR	127	114	89,8	124	80	64,5
SDD	300	283	94,3	293	234	79,9
CTD	5 364	4 883	91,0	5 139	3 691	71,8
Conseils Régionaux	376	314	83,5	287	115	40,1
Public Independent Conciliators	3	3	100,0	3	2	66,7
Communautés Urbaines	351	137	39,0	297	56	18,9
Communes	4 634	4 429	95,6	4 552	3 518	77,3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 179</b>	<b>7 140</b>	<b>87,3</b>	<b>7 347</b>	<b>5 091</b>	<b>69,3</b>

Source : MINMAP SDE : Services Déconcentrés de l'État CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

## 2.4. Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics

Au terme de l'exercice 2023, comme principaux faits majeurs, l'on relève :

- la maîtrise du seuil de 10% des procédures exceptionnelles de gré à gré qui se situent à 9,3% ;
- le délai moyen de passation des marchés publics a été de 118 jours, soit 03 mois 28 jours pour ce qui est des procédures nationales, en amélioration de 05 jours par rapport à sa valeur à fin 2022 ;
- le délai moyen de contrôle a priori imparti aux CCCM est de 11 jours pour l'examen d'un DAO, de 12 jours pour l'examen d'une proposition d'attribution, de 10 jours pour l'examen d'un projet de marché de gré à gré et de 12 jours pour l'examen d'un projet d'avenant ; soit une moyenne de 11 jours, et ce au regard du délai réglementaire de 10 jours de formulation de leurs Avis sur les dossiers ;

- le taux de marchés passés dans un délai inférieur à 5 mois est de 80,1%, en hausse par rapport au taux de 73,4% enregistré au 31 décembre 2022 ;
- l'annulation de 637 projets, dont 24 suite à des virements de crédits, 32 pour forclusions de crédits et 140 pour manque de financement ;
- la passation de 12 projets par les Public Independent Conciliators (PIC) dont 03 du PIC du Sud-Ouest ont fait l'objet de programmation ;
- la passation « en ligne » de 174 marchés via COLEPS, d'un montant total de 9,5 milliards, représentant 38,6% des 451 marchés à passer « en ligne » par 80 MO/MOD pilotes, en deçà de l'objectif de 80%.
- la passation de 1 472 marchés d'un montant global de 518,7 milliards sans aucune programmation préalable, parmi lesquels 1 032 passés en Régions pour un montant de 101,6 milliards. Ce qui est contraire aux dispositions de l'article 59, alinéas 1 et 5 du Code des Marchés Publics, réitérées aux Points 64 et 66 de sa Circulaire d'Application.

## **2.5. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique**

Pour une meilleure performance du secteur des marchés publics, plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'exercice 2023 :

- l'organisation des ateliers de vulgarisation et d'appropriation des textes d'application du Code des Marchés Publics et autres textes signés ;
- la prise de deux textes de portée explicative et à caractère prescriptif, à savoir : (i) la Lettre-Circulaire n°000005/LC/MINMAP/CAB du 26 décembre 2023 relative à la mise en œuvre de la catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics ; (ii) l'arrêté n°358/A/MINMAP/CAB du 13 novembre 2023 fixant le montant des indemnités versées dans le cadre des activités de la commission de catégorisation des entreprises ;
- la création de neuf (09) Commissions de Passation des Marchés (CPM) ;
- la désignation de 106 Présidents de CPM dont 09 nouvelles nominations, 14 remplacements ponctuels et 83 renouvellements après échéance du mandat ;
- la prise de 156 actes de sanctions, parmi lesquels 31 résiliations de marchés et 46 suspensions d'acteurs dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.
- la poursuite de l'accompagnement de 80 MO/MOD pilotes dans la passation « en ligne » via COLEPS de 80% de leur portefeuille de marchés programmés, en perspective de la mise en œuvre en 2024 de la mesure structurelle du Fonds Monétaire International (FMI), dans le cadre du Programme Économique et Financier triennal 2021-2024, d'opérationnalisation de la passation des marchés publics par voie électronique auprès des Administrations relevant des secteurs des Infrastructures, de l'Éducation, de la Santé et des Télécommunications.

### III- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget

#### 3.1. Recours abusif aux procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables et qui doivent par conséquent faire l'objet de régularisation budgétaire à posteriori. Il s'agit entre autres des avances de trésorerie, des régies d'avances et des engagements provisionnels.

La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds<sup>5</sup>. Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

A fin décembre 2023, les dépenses exécutées en mode dérogatoire se chiffrent à 544,4 milliards, soit 12,5% des dépenses totales (hors FINEX et service de la dette) contre 14,1% en 2022. Par rapport au plafond de 5% fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI, ces dépenses sont en dépassement de 7,2 points.

Tableau 25 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2023 (en milliards)

Dépenses	Montant	Poids
Régies d'avances	61,3	1,4%
Engagement provisionnel	0	0,0%
Avances de trésorerie	483,1	11,1%
<b>Montant des procédures dérogatoires</b>	<b>544,4</b>	<b>12,5%</b>
Dépenses totales (hors FINEX et service de la dette)	<b>4 368,3</b>	

Source : MINFI.

##### 3.1.1. Recours aux avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire à posteriori.

Tableau 26 : Avances de trésorerie en 2023

Nature des dépenses	Montants (en milliards)	
	Décaissé	Régularisé
Investissement	0,01	0,01
Fonctionnement	483,09	483,09
<b>Total général avances de trésorerie</b>	<b>483,10</b>	<b>483,10</b>

Source : MINFI.

##### 3.1.2. Augmentation de la dotation des régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. Leur

<sup>5</sup> Points 172 à 178 de la CIREX de 2023

mise en œuvre est encadrée par la circulaire du MINFI sur l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques.

Au titre de l'exercice 2023, le montant brut des dépenses exécutées par le biais de cette procédure est évalué à 61,3 milliards contre 57,3 milliards en 2022, soit une hausse de 4,0 milliards (+7,0%).

Cette situation s'explique principalement par la création de 08 régies d'avances au sein du MINAT principalement pour le suivi de la gestion des réfugiés et l'appui aux autorités administratives pour le renseignement prévisionnel, 02 régies au MINEPAT, 01 régie à la DGE/DGI, 01 régie pour Intervention du Président du Conseil Régional du Sud/Régie spéciale, 01 régie à la PRC/Intendance, 04 régie au MINEDUB, 07 régies ponctuelles au MINTP et 02 régies à la Direction du Développement et de la Promotion des Arts du MINAC.

Tableau 27 : Situation des régies d'avances en 2022 et 2023

Désignation	Nombre de régies		Volume annuel (en milliards)	
	2022	2023	2022	2023
Régies créées	30	37	3,6	1,4
Régies réouvertes	381	394	53,7	59,9
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>431</b>	<b>57,3</b>	<b>61,3</b>

Source : MINFI.

### 3.2. Non maîtrise de la dette flottante

La dette flottante désigne les impayés de l'État issus entre autres des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées ; ainsi que des manques à gagner SONARA et marketeurs en rapport avec le soutien du prix du carburant à la pompe. Bien que les efforts soient fournis pour réduire le stock de cette dette, elle pose un problème de sincérité comptable et d'efficacité dans la gestion de la trésorerie.

En 2023, les résultats de l'opération d'audit de la dette flottante de l'Etat et ses démembrements pour la période 2000-2019 révèle que son stock est de 671,7 milliards.

Tableau 28 : Evaluation du stock de la dette flottante sur la période 2000 à 2019 (en FCFA)

Nature de la dette	Administrations Publiques Centrales	Collectivités Territoriales Décentralisées	Etablissements et Entreprises publics, Organismes de Mission de Service Public	Total
Dette salariale	303 340 435 778	-	-	303 340 435 778
Dette fiscale et douanière	77 588 115 717	151 341 041	138 121 113 335	215 860 570 093
Dette commerciale	69 541 649 949	14 670 497 147	37 469 145 465	121 681 292 561
Dette académique	-	-	15 689 664 657	15 689 664 657
Dette locative	9 080 317 328	2 495 000	1 990 000	9 084 802 328
Dette sociale	1 570 223 834	974 905 984	3 131 639 421	5 676 769 239
Indemnisations	410 402 290	-	-	410 402 290
<b>Montant global</b>	<b>461 531 144 896</b>	<b>15 799 239 172</b>	<b>194 413 552 878</b>	<b>671 743 936 946</b>

Source : MINFI

De manière générale, l'apurement du stock de la dette flottante sera amorcé à compter de l'exercice 2024, et devra s'étaler sur une période de 03 ans. La modalité d'apurement privilégiée est le paiement direct par des crédits budgétaires, afin d'éviter à la fois l'accroissement de la dette publique et l'exposition des banques aux risques conséquents. Toutefois, certaines spécificités sont à relever :

- les dettes très sensibles que sont les dettes académique, locative, sociale et les indemnités, seront totalement supportées par le budget de l'Etat et payées en 2024 ;
- la dette commerciale fera l'objet de prise en charge partagée entre l'Etat et les entités débitrices (avec 70% quote-part Etat et 30% quote-part entité débitrice) ;
- la dette fiscale et douanière des entités publiques débitrices bénéficiera d'une prise en charge totale par l'Etat sur une période de 07 ans à compter de l'exercice budgétaire 2024.

S'agissant du cas particulier de la dette salariale, elle est estimée à 266,7 milliards, constituées des arriérés de salaires découlant des avantages acquis et des prises en charge des nouvelles recrues de la Fonction Publique. Le secteur éducatif aura reçu au total 157 milliards (59,7%) de la dette salariale de l'État. Le Gouvernement s'est engagé à payer la totalité en 2024 de la dette due aux enseignants dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prescrites par le Chef de l'État en réponse à leurs revendications.

### **3.3. Reporting financier**

La difficulté pour la remontée d'information entre les contrôles financiers départementaux et les contrôles financiers régionaux et entre les régions et la centrale persiste. Cette situation a pour conséquence le difficile accès à l'information en temps réel.

### **3.4. Autres difficultés**

L'infrastructure réseau ne couvre pas tout le périmètre de l'exécution budgétaire. En effet, les contrôles financiers départementaux, malgré l'informatisation, ne sont pas interconnectés avec les contrôles financiers régionaux. De ce fait, les données sur l'exécution du budget dans les zones déconcentrées ne parviennent en centrale qu'à la fin de chaque mois ; ce qui ne favorise pas la génération des états d'exécution du budget en temps réel.

Les problèmes d'alimentation en énergie perturbent également l'exécution budgétaire ainsi que l'absence d'une interconnexion des différents systèmes d'informations relatifs à la gestion des finances publiques. De plus, le dispositif actuel n'a pas un fonctionnement optimal du fait de l'absence d'un contrôle interne apte à garantir la qualité des données de la comptabilité budgétaire.

## CONCLUSION

Globalement, la situation de l'exécution du budget de l'Etat à fin décembre 2023 montre que l'économie camerounaise continue d'être résiliente malgré les multiples chocs exogènes.

Le déficit du solde global est de 181,4 milliards contre une prévision annuelle révisée de 222,6 milliards. Le solde primaire est excédentaire de 138,8 milliards. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'établit à 34,0% contre 34,7% en 2022.

Le Cameroun a respecté tous les critères de performance quantitatifs périodiques du programme avec le FMI à fin décembre 2023. Il a respecté deux cibles indicatives sur les quatre.

Les recettes internes ont enregistré une bonne performance grâce aux effets des différentes réformes mises en œuvre au niveau des Administrations d'assiette.

L'exécution des dépenses quant à elle, a été globalement contenue dans la limite prévisionnelle (exécutées à hauteur de 96,9%), malgré un dépassement des dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) de 203,8 milliards.

Par nature économique, le service de la dette représente 25,8% des ordonnancements, suivi des dépenses de personnel (21,1%), des dépenses des biens et services (17,9%) et des dépenses de transferts et subventions (17,8%). Les dépenses en capital ne représentent que 17,4% des ordonnancements.

Cependant, quelques anomalies persistent en matière de gestion budgétaire. Il s'agit entre autres, de la fragilité de la situation sécuritaire, du recours abusif aux procédures dérogatoires, de la gestion de la dette flottante et des difficultés de reporting.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Plan de Trésorerie en 2023 (en milliards)

Code	Grandes rubriques budgétaires	Budget approuvé	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	2022	Total						
			2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023		2023	2023	2023				
			Réal.		Réal.	Réal.	Prév.	Réal.	Ecart	Tx Réal.	Gliss Annuel											
110	Ressources propres	4676,5	358,1	303,5	465,6	379,5	308,8	304,1	382,4	257,4	277,0	317,8	266,3	351,3	3726,1	3758,5	3972,0	213,5	105,7%	6,6%		
111	Recettes des impôts et taxes	2523,4	176,0	168,9	322,1	182,1	185,5	185,8	166,6	150,0	160,2	150,8	162,7	214,7	2083,8	2180,3	2225,3	45,1	102,1%	6,8%		
112	Recettes douanières	1004,7	78,1	75,2	75,7	76,3	88,1	91,7	83,9	83,6	84,4	71,9	72,0	81,0	783,7	868,3	962,0	93,8	110,8%	22,8%		
113	Impôts sur les sociétés pétrolières	201,6	28,9	0,0	4,5	67,6	1,0	0,0	81,2	0,0	2,2	68,7	0,0	0,0	199,1	211,0	254,1	43,1	120,4%	27,6%		
114	Redevance SNH	605,4	65,0	56,4	52,4	40,1	30,0	17,3	43,5	17,4	20,2	23,1	29,9	42,3	590,6	400,3	437,5	37,2	109,3%	-25,9%		
115	Recettes non fiscales	250,4	10,2	3,1	11,0	13,4	4,2	9,3	7,2	6,4	9,9	3,3	1,7	13,3	68,8	98,7	93,0	-5,7	94,3%	35,1%		
116	Dons	91,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!	#DIV/0!			
120	Financement	1155,4	136,2	143,8	142,6	131,6	132,6	186,2	270,7	107,4	222,3	111,9	142,6	229,1	2101,9	1899,9	1956,9	86,8	6,7	-0,3		
121	Décassements de prêts	690,0	90,0	72,2	62,6	46,4	29,6	138,9	135,6	54,9	128,5	71,9	66,2	194,8	1079,9	1086,2	1091,6	5,4	100,5%	1,1%		
122	Autres financements	465,4	46,1	71,5	79,9	85,2	103,0	47,3	135,1	52,6	93,8	40,0	76,4	34,3	1022,0	828,7	865,2	36,5	104,4%	-15,3%		
100	ENTRÉES DE TRÉSORERIE TOTALES	5831,9	494,3	447,3	608,2	511,1	441,4	490,3	653,1	364,8	499,3	429,7	408,9	580,5	5828,1	5658,4	5928,9	270,5	104,8%	1,7%		
210	Dépenses budgétaires	3812,7	155,2	188,5	245,3	223,4	158,0	288,4	264,2	185,2	260,4	218,7	182,9	286,7	2650,1	2564,4	2656,8	92,5	103,6%	0,3%		
211	Salaires et pensions	1440,6	102,3	105,9	107,0	107,3	112,0	108,5	107,8	108,6	109,2	110,8	109,6	110,5	1227,1	1323,0	1299,7	-23,3	98,2%	5,9%		
212	Autres dépenses de personnel	76,4	0,0	0,0	2,3	0,0	4,0	6,0	1,2	3,3	8,7	2,1	0,7	1,0	42,6	39,6	29,3	-10,3	74,0%	-31,2%		
213	Biens et services	1075,8	49,1	78,1	112,1	82,6	30,3	135,2	120,4	64,9	111,5	63,5	59,3	57,4	755,6	571,2	964,3	393,1	168,8%	27,6%		
214	Dépenses en capital	446,2	0,0	0,3	2,4	0,2	0,0	22,5	9,2	2,0	13,8	32,6	12,3	79,3	196,0	316,1	174,6	-141,5	55,2%	-10,9%		
215	Transferts, Subventions et Contributions	773,7	3,8	4,2	21,5	33,3	11,8	16,1	25,6	6,4	17,2	9,7	1,1	38,4	428,8	314,5	189,0	-125,5	60,1%	-55,9%		
220	Opérations de trésorerie	2279,3	371,0	231,1	390,1	288,5	282,9	198,1	386,0	186,8	238,7	211,2	225,6	292,3	3150,5	3293,2	3302,4	9,3	100,3%	4,8%		
221	Service financier des correspondants	0,0	18,1	24,4	52,8	28,5	23,6	32,8	33,4	36,6	32,9	47,9	25,4	33,0	410,5	305,6	389,4	83,8	127,4%	-5,2%		
222	Apurement des restes à payer	100,0	76,6	46,5	76,3	64,2	31,0	12,2	34,7	3,6	16,6	1,7	0,1	5,5	325,8	242,7	369,0	126,4	152,1%	13,2%		
223	Dettes extérieures	898,0	63,0	79,5	92,0	47,2	64,5	34,0	184,7	51,5	65,7	42,0	60,3	65,3	687,0	1044,6	849,7	-194,9	81,3%	23,7%		
224	Dettes intérieures	1213,8	169,6	36,4	113,6	93,6	123,7	48,6	97,7	58,5	73,1	78,5	109,5	165,9	810,3	1101,9	1168,7	66,7	106,1%	44,2%		
225	Autres opérations de trésorerie	67,5	43,7	44,3	55,4	55,0	40,1	70,5	35,5	36,6	50,4	41,1	30,4	22,6	916,8	598,4	525,6	-72,8	87,8%	-42,7%		
200	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE	6092,0	526,2	419,5	635,4	511,9	440,9	486,5	650,2	371,9	499,2	429,9	408,5	579,0	5800,6	5857,5	5959,2	101,7	101,7%	2,7%		
300	LE FLUX DE TRÉSORERIE NET	-260,1	-31,9	27,8	-27,2	-0,8	0,5	3,8	2,8	-7,1	0,1	-0,1	0,4	1,4	27,5	-199,1	-30,4	168,8	15,2%	-210,5%		
	Solde de trésorerie																					
000	Solde d'ouverture		32,2	0,3	28,1	0,8	0,0	0,5	4,3	7,2	0,1	0,1	0,0	0,4			32,2	32,2	#DIV/0!	#DIV/0!		
001	Le flux de trésorerie net		-31,9	27,8	-27,2	-0,8	0,5	3,8	2,8	-7,1	0,1	-0,1	0,4	1,4			-30,4	-30,4	#DIV/0!	#DIV/0!		
002	Solde de clôture		0,3	28,1	0,8	0,01	0,5	4,3	7,2	0,1	0,1	0,0	0,4	1,8			1,8	1,8	#DIV/0!	#DIV/0!		

Source : MINFI/DGTCFM

## Annexe 2 : Exécution des dépenses sociales

Les dépenses sociales sont les dépenses publiques inscrites dans le budget de l'État portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du Gouvernement. Elles concernent les dépenses courantes et en capital des administrations intervenant dans les secteurs sociaux (MINSANTE, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINTSS, MINJEC, MINPROFF, MINAS), auxquelles sont également associées les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages), les dépenses liées au CAS COVID et les dépenses du Projet Filets Sociaux.

Globalement, on enregistre un niveau d'exécution des dépenses sociales de 1 418,0 milliards. Ce niveau de réalisation permet d'atteindre l'objectif de fin décembre 2023 (1 325,0 milliards) avec un dépassement de 93,0 milliards. Le niveau d'exécution obtenue est attribuable aux dépenses courantes qui représentent 93,2 % des dépenses globales, et est impulsé par les dépenses de personnel du MINESEC (31,8 % du niveau global des dépenses) et les dépenses de carburant à la pompe (32,4 % du niveau global des dépenses). Le tableau ci-dessous fait la synthèse de cette exécution.

A fin décembre 2023, les dépenses courantes ont été exécutées en hauteur de 1 321,6 milliards. Cette réalisation est au-delà de l'objectif des dépenses courantes défini dans le profil des dépenses sociales à fin décembre 2023 (1 231,5 milliards) avec un écart de 90,1 milliards. Ce niveau de réalisation est principalement porté par les dépenses courantes du MINESEC (444,1 milliards), MINEDUB (217,0 milliards) et de la subvention du carburant à la pompe (460,0 milliards) qui totalisent à eux trois 1 121,2 milliards sur la dépense courante représentant 84,8 % du niveau global des dépenses courantes. Comparativement à fin décembre 2022, on note une progression de 90,1 milliards du niveau d'exécution des dépenses courantes. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de l'exécution des dépenses sociales en 2022 et au troisième trimestre de l'exercice 2023.

A fin décembre 2023, les dépenses en capital ont été exécutées en hauteur de 96,4 milliards. Ce niveau de réalisation permet d'atteindre l'objectif des dépenses en capital à fin décembre 2023, défini dans le profil des

dépenses sociales (93,5 milliards), soit un dépassement de 2,9 milliards. Comparativement à fin décembre 2022, on note un recul de 48,9 milliards du niveau d'exécution des dépenses en capital.

Tableau 3 : Exécution Globale des dépenses sociales (en milliards)

Nature de la dépense	Réalizations trimestrielles de l'exercice 2022 (a)				Objectif 2023 (b)				Réalisations du trimestre n de l'exercice 2023 (c)	Ecart réalisation - objectif du trimestre pris en compte (d)= (c)- (b)
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T4	T4
Dépenses courantes	247.4	416.2	865.8	1380.2	281.2	583.4	922.6	1231.5	1 321,6	90,1
Dépenses en capital	3.1	4.7	12.8	163.7	24.8	40.6	70.4	93.5	96,4	2,9
Dépenses de couverture				32.1						
<b>Total</b>	<b>250.5</b>	<b>420.9</b>	<b>878.6</b>	<b>1 576.0</b>	<b>306.0</b>	<b>624.0</b>	<b>993.0</b>	<b>1325.0</b>	<b>1 418,0</b>	<b>93,0</b>

Source : MINFI/DGB

Annexe 3 : programmation des marchés publics

CATEGORIE DE MO/MOD	Program mation initiale		Program mation nette		Lancement AO				Attribution marchés		Signature marchés		Démarrage prestations		Réception prestations		Taux (%) de réception des prestations par rapport								
	Nombre de projets Programmés	Nombre de DAO Correspondants	Nombre de projets	Nombre de DAO correspondants	Nombre d'examens prévus (3)	Nombre de DAO examinés (4)	Nombre d'AO prévus (5)	Nombre d'AO effectivement lancés (6)	Nombre de projets correspondants (7)	Taux (%) de lancement d'AO par rapport		Taux (%) d'attribution de marchés par rapport	Nombre de contrats prévus (10)	Nombre de contrats effectivement signés (11)	Taux (%) de signature de marchés par rapport			Nombre de marchés prévus (12)	Nombre de marchés effectivement démarrés (13)	Taux (%) de démarrage des prestations par rapport		Nombre de prestations prévues (14)	Nombre de prestations effectivement réceptionnées (15)		
										Prévus	DAO examinés				Prévus	Lancés				Prévus	Attribués			Prévus	Marchés signés
DEPARTEMENTS MINISTERES	609	514	992	853	853	853	853	92	9	100,0	100,0	90,7	90,7	98,6	8	88,7	97,2	98,6	86,0	87,2	98,3	81,2	53,9	66,4	62,7
PROJETS/ PROGRAMMES	616	545	639	562	562	562	562	63	6	100,0	100,0	62,3	62,1	61,5	3	57,9	89,7	60,9	30,0	49,3	84,3	30,7	12,2	39,7	40,7
ETABLISSEMENTS PUBLICS	768	730	794	703	703	703	703	77	7	100,0	100,0	91,9	91,9	79,3	7	89,9	97,7	79,3	70,0	88,3	98,2	67,2	42,5	63,2	60,7
REGIONS	523	4372	579	488	488	488	488	87	7	100,0	100,0	95,2	95,3	79,3	5	92,5	97,0	57,1	52,0	91,2	98,5	55,6	40,5	72,1	75,9
SDE	395	375	427	409	409	409	409	42	4	100,0	100,0	97,9	97,9	42,0	4	94,8	96,9	42,7	39,7	93,0	98,0	41,7	31,4	75,3	79,1

<i>SDR</i>	10 6	99	12 7	12 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	10 0,0	100, 0	1 7	1 0	94, 5	94, .5	12 7	1 6	91, 3	96, 7	12 7	11 4	89, 8	98 .3	12 4	80	64 .5	7 0, 2
<i>SDD</i>	28 9	276	30 0	28 7	2 7	2 7	2 7	2 7	3 0	10 0,0	100, 0	3 0	2 8	99, 3	99, .3	30 0	2 9	96, 3	97, 0	30 0	28 3	94, 3	97 .9	29 3	23 4	79 .9	8 2, 7	
<i>CTD</i>	4 83 5	3 997	5 36 6	4 47 6	4 4	4 4	4 4	4 4	5 3	10 0,0	100, 0	5 6	5 5	95, 1	95, .1	5 6	4 3	92, 3	97, 0	5 4	4 3	91, 0	98 .6	5 13	3 69	71 .8	7 5, 6	
<i>Conseils Régionaux</i>	16 2	139	37 7	26 3	2 3	2 3	2 3	2 3	3 7	10 0,0	100, 0	3 7	3 4	96, 6	96, .6	37 7	3 8	87, 0	90, 1	37 6	31 4	83, 5	95 .7	28 7	11 5	40 .1	3 6, 6	
<i>Public Independent Conciliators</i>	/	/	3	3	3	3	3	3	3	10 0,0	100, 0	3	3	10 0,0	10 0	3	3	10 0,0	10 0,0	3	3	100 .0	10 0	3	2	66 .7	6 6, 7	
<i>Communautés Urbaines</i>	23 0	229	35 1	34 8	3 8	3 8	3 8	3 8	3 5	10 0,0	100, 0	3 1	2 0	62, 7	62, .7	35 1	1 2	49, 0	78, 2	35 1	13 7	39, 0	79 .7	29 7	56	18 .9	4 0, 9	
<i>Communes</i>	4 44 3	3 629	4 63 5	3 86 2	3 6	3 6	3 6	3 6	4 3	10 0,0	100, 0	4 3	4 1	97, 5	97, .5	4 5	4 0	96, 0	98, 5	4 4	4 9	95, 6	99 .5	4 55	3 51	77 .3	7 9, 4	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 22 3</b>	<b>6 161</b>	<b>8 218</b>	<b>7 003</b>	<b>7 00</b>	<b>7 00</b>	<b>7 00</b>	<b>7 00</b>	<b>8 21</b>	<b>100 .0</b>	<b>100, 0</b>	<b>8 21</b>	<b>7 55</b>	<b>91, 9</b>	<b>91, 9</b>	<b>8 18</b>	<b>7 30</b>	<b>89, 2</b>	<b>96, 7</b>	<b>8 17</b>	<b>7 14</b>	<b>87,3</b>	<b>97, 8</b>	<b>7 34</b>	<b>5 09</b>	<b>69 .3</b>	<b>7 1, 3</b>	

## GLOSSAIRE

<b>Affectation de recettes</b>	Des recettes peuvent être, à titre exceptionnel, directement affectées, sans transiter par le budget général, à certaines dépenses ou structures (notamment des établissements publics administratifs)
<b>Décret d'avance</b>	Ouvertures ou annulations de crédits en gestion pour des besoins urgents non prévus dans la loi de finances initiale
<b>Déficit public</b>	Le déficit public additionne le solde budgétaire de l'Etat et celui des collectivités territoriales et des organismes sociaux
<b>Dépenses brutes</b>	Décaissements effectués dans l'année intégrant les remboursements et dégrèvements d'impôts
<b>Dépenses nettes</b>	Dépenses brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements
<b>Dépenses fiscales</b>	Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes
<b>Mission budgétaire</b>	Ensemble de programmes concourant à une politique publique ministérielle ou interministérielle
<b>Objectifs de performance</b>	Les projets annuels de performances (PAP) des programmes comportent des objectifs qui expriment les priorités stratégiques de chaque programme. Les objectifs sont mesurés au moyen d'indicateurs de performances
<b>Prélèvements obligatoires</b>	Ensemble des impôts et des cotisations sociales
<b>Principes budgétaires</b>	Unité, universalité, annualité, non contraction des recettes et des dépenses, non affectation des recettes, sincérité
<b>Produit intérieur Brut (PIB)</b>	Indicateur de la richesse nationale, soit la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production
<b>Programme budgétaire</b>	Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions. Le programme est l'unité de spécialité des crédits et le niveau de l'autorisation de la dépense
<b>Projets annuels de performances (PAP)</b>	Annexes au PLF, qui développent par programme les crédits et différents éléments d'information (stratégie, actions, objectifs, résultats attendus)
<b>Rapports annuels de performances (RAP)</b>	Annexes au projet de loi de règlement, qui fournissent des éléments sur l'exécution budgétaire (écarts avec les prévisions, résultats et indicateurs)
<b>Recettes brutes</b>	Recettes encaissées, avant déduction des remboursements ou dégrèvements d'impôts
<b>Recettes nettes</b>	Recettes brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts
<b>Reports de crédits</b>	Les autorisations d'engagement ou les crédits de paiement disponibles sur un programme en fin d'année peuvent être reportés sur l'année suivante, dans certaines limites
<b>Solde primaire</b>	Il est constitué de la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes, avant paiement des intérêts de la dette
<b>Transfert de crédits</b>	Modification de la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts
<b>Virement de crédits</b>	Modification de la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère

## TABLES DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>i</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES</b> .....	<b>ii</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>iv</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>vi</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT</b> .....	<b>1</b>
<b><i>I- Ressources du budget général</i></b> .....	<b>1</b>
1.1- Recettes budgétaires .....	2
1.1.1. Recettes internes .....	2
1.1.1.1 Recettes pétrolières .....	3
1.1.1.2. Recettes non pétrolières .....	4
1.1.1.2.1- Recettes fiscales .....	4
1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes.....	4
1.1.1.2.1.2- Recettes douanières.....	7
1.1.1.2.2- Recettes non fiscales .....	8
1.1.2. Dons .....	9
1.2- Emprunts .....	9
1.2.1. Prêts.....	10
1.2.2. Émission des titres publics .....	10
1.2.3. Autres emprunts .....	11
<b><i>II- Ressources des CAS</i></b> .....	<b>12</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT</b> .....	<b>14</b>
<b><i>I- Charges du budget général</i></b> .....	<b>14</b>
1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette) .....	14
1.1.1. Dépenses de personnel .....	15
1.1.2. Dépenses de biens et services.....	16
1.1.3. Dépenses de transferts et subventions .....	16
1.2- Dépenses en capital .....	16
1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres .....	17

1.2.2. Dépenses d'investissement sur financement extérieur.....	17
1.3- Service de la dette publique.....	17
1.3.1. Service de la dette publique intérieure .....	17
1.3.2. Service de la dette publique extérieure .....	18
<b>II- Charges des CAS.....</b>	<b>19</b>
<b>TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET.....</b>	<b>20</b>
<b>I. Soldes budgétaires .....</b>	<b>20</b>
1.1. Solde budgétaire global .....	20
1.2. Solde primaire .....	21
1.3. Solde primaire non pétrolier .....	21
<b>II. Financement .....</b>	<b>22</b>
2.1. Emplois .....	22
2.2. Ressources .....	22
<b>III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques .....</b>	<b>22</b>
3.1. Indicateurs de suivi du Programme Économique et Financier (PEF) 2021-2024	23
3.1.1. Critères quantitatifs périodiques.....	23
3.1.2. Cibles indicatives .....	23
3.2. Critères de convergence et indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC24	
3.2.1. Critères de convergence .....	24
3.2.2. Indicateurs de surveillance multilatérale.....	24
3.3. Exécution du plan de trésorerie.....	25
<b>QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET.....</b>	<b>27</b>
<b>I- Mise en œuvre de la décentralisation .....</b>	<b>27</b>
1.1. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation .....	27
1.2. Exécution des dépenses de fonctionnement.....	27
1.3. Exécution des dépenses d'investissement.....	28
<b>II- Passation et exécution des marchés publics .....</b>	<b>29</b>
2.1. Programmation des marchés publics .....	29
2.2. Passation des marchés publics.....	29
2.3. Exécution des marchés publics.....	30

2.4. Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics	31
2.5. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique	32
<b>III- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget</b>	<b>33</b>
3.1. Recours abusif aux procédures dérogatoires	33
3.1.1. Recours aux avances de trésorerie	33
3.1.2. Augmentation de la dotation des régies d'avances	33
3.2. Non maîtrise de la dette flottante	34
3.3. Reporting financier	35
3.4. Autres difficultés	35
<b>CONCLUSION</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>ix</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>xii</b>
<b>TABLES DES MATIERES</b>	<b>xiii</b>